



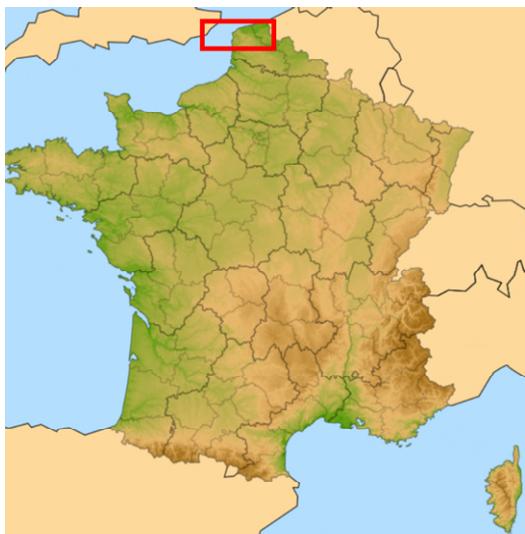
# RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 17 décembre 2025

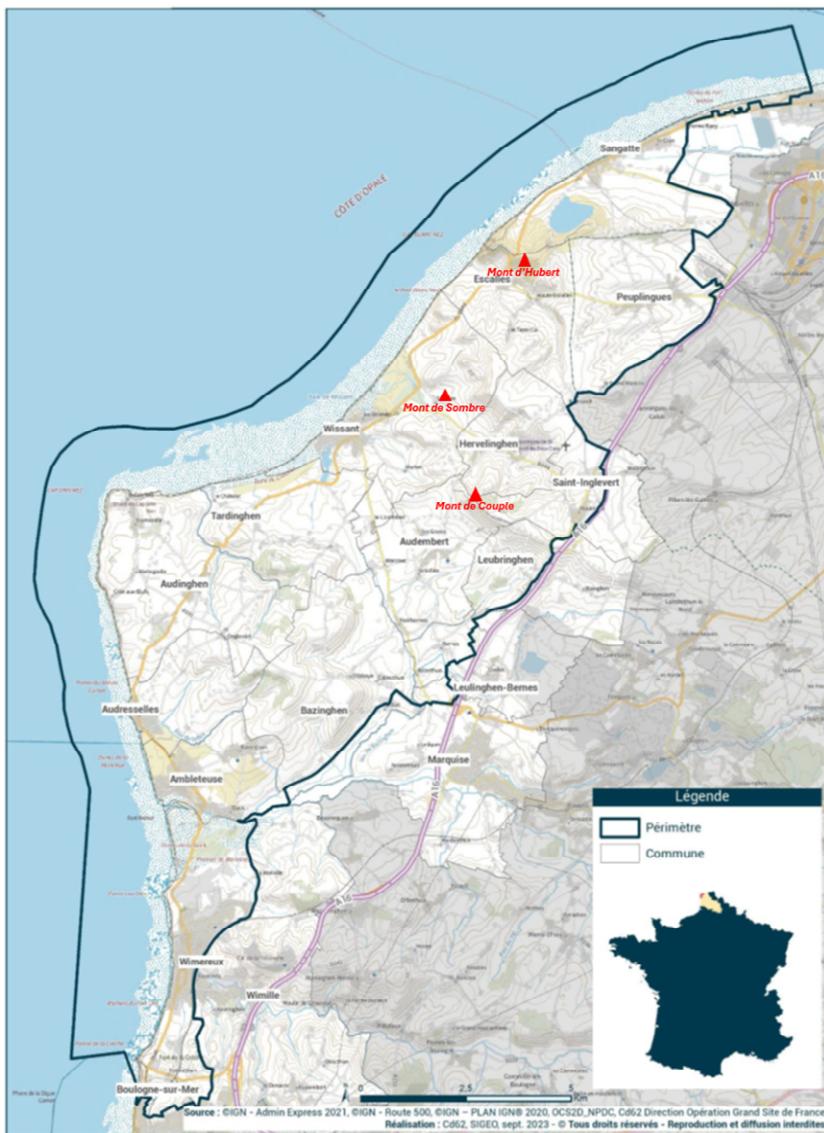
Demande de renouvellement  
du label Grand Site de France « Les Deux-Caps, Blanc-Nez, Gris-Nez »

Rapport IGEDD n°016144-01  
établi par  
**Philippe Schmit**  
*Inspecteur général*

Décembre 2025



Situation du Grand Site des Deux-Caps au niveau national et régional



Périmètre d'extension proposé pour le Grand Site des Deux-Cap (source dossier de candidature d'octobre 2023 p.34) avec ajouts en rouge des trois principaux monts du territoire.

## 1- Le territoire du Grand Site

Entre Boulogne-sur-Mer et Calais, là où la Manche dessine une frontière imposante, s'étire le Grand Site de France des Deux-Caps. Ce territoire, où la terre se dresse en falaises majestueuses et où la mer s'échoue contre les grèves, incarne l'âme sauvage du Pas-de-Calais. Ici, les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez, sentinelles de craie et de grès, veillent sur un littoral où l'histoire et la nature s'entrelacent depuis des millénaires. Le Grand Site des Deux-Caps est un livre ouvert, dont chaque strate raconte une page de l'histoire de la Terre. Ici, la boutonnière du Boulonnais et la Manche se sont rencontrées dans un dialogue géologique avec la mer comme témoin.

### Des sites classés et inscrits majestueux, témoins d'un intense dialogue géologique

Les différents sites classés totalisent une superficie totale de 5 103 ha. Ils sont le cœur du Grand Site : le Rocher du Fort de Croÿ pour 0,4 ha (arrêté du 28 novembre 1927), les Dunes de la Slack et de la Pointe aux Oies pour 459,8 ha à Wimereux (décret du 23 novembre 1973), du Site des Deux-Caps pour 4 628 ha dont 2 047 sur le domaine public maritime (DPM) d'Audinghen à Escalles (décret du 23 décembre 1987), et du Fort Vauban dit Fort-Mahon à Ambleteuse pour 0,23 ha (arrêté du 2 juin 1931). Ils représentent 28,8 % de la surface du Grand Site<sup>1</sup>. Le projet de classement de la Pointe de la Crèche (679 ha) envisagé pour l'année 2026 devrait compléter cet ensemble qui comprendrait alors 2 500 ha classés en mer.

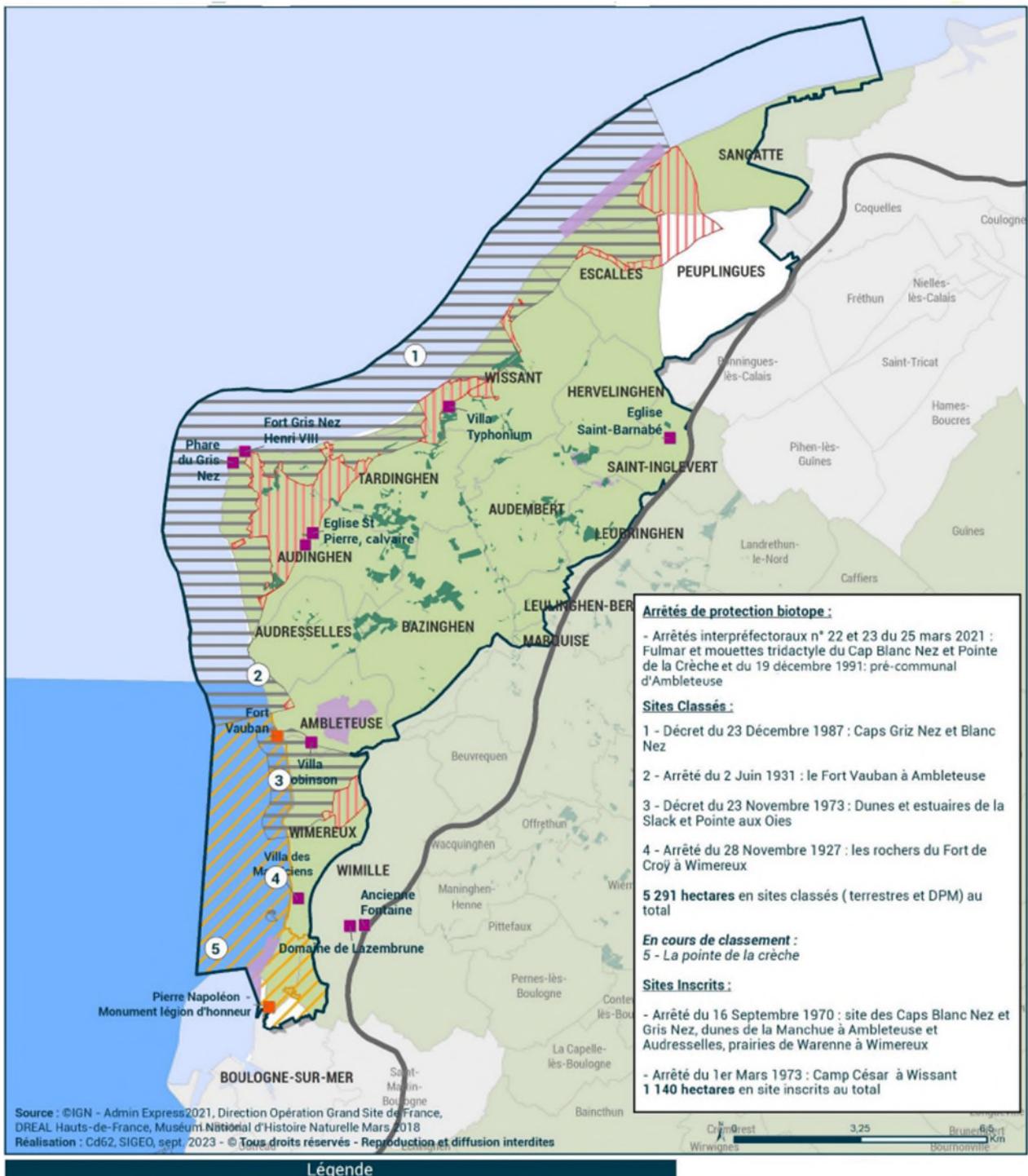
Les sites inscrits couvrent 1043 ha. Il s'agit de la Zone des Caps "Blanc-Nez et Gris-Nez sur sept communes pour une surface de 946,3 ha, des prairies de la Warenne à Wimereux pour une surface de 73,7 ha, des Dunes de la Manchue à Ambleteuse et Audresselles pour une surface de 3,8 ha par trois arrêtés du 16 septembre 1970, du camp de César à Wissant par un arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1973 pour une surface totale de 20,3 ha.

Le cap Blanc-Nez déploie ses longues falaises blanches de craie. Il fait face à un même spectacle naturel crayeux en Angleterre, à Weald. Le Cap Gris-Nez est formé de roches argilo-gréseuses et marneuses issues du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur, comme celles que l'on retrouve à la Pointe aux Oies et à la Pointe de la Crèche. Ces deux caps représentent le point de rencontre de deux faciès géologiques distincts et le point le plus rapproché entre la France et l'Angleterre.

Les sommets du Grand Site culminent à 150 m pour le Mont d'Hubert (Cap Blanc-Nez) et à 164 m pour le Mont de Couple. La chaîne des Monts vient défier les falaises sculptées par la mer qui culminent respectivement à 134 et 163 mètres et offrent des vues panoramiques, marquant l'extrémité des plateaux.

La rupture entre le plateau crayeux et la cuvette du Boulonnais a créé des vallons profonds et des transitions rapides entre plateaux agricoles et bocages, ce qui explique la grande diversité des sols et des habitats (milieux dunaires, marais, prairies calcicoles). Des plages de sable et de galets, des estuaires et des zones humides, enrichissent les écosystèmes. Cette configuration unique est également le résultat de l'ouverture du détroit du Pas-de-Calais. La géomorphologie du site est soumise à une érosion côtière constante, se manifestant par le recul du trait de côte et des phénomènes d'effondrement de falaises (comme au Cran de Quette en avril 2022). L'évolution des falaises et la dynamique sédimentaire constituent des enjeux majeurs de gestion, de sécurisation et d'adaptation face au changement climatique.

<sup>1</sup> Il est susceptible d'atteindre 32 % avec le projet de classement en cours de la Pointe de la Crèche.



Dispositifs de protection présents sur le périmètre du Grand Site (source dossier de candidature d'octobre 2023)

## Un paysage d'une grande richesse sur terre comme sur mer

Le Grand Site offre des panoramas grandioses sur la mer. C'est un paysage qui ne se contente pas d'être vu : il se vit, il s'écoute, il se respire. Cette rencontre terre-mer, sublimée par les ciels changeants et une lumière singulière, confère au site une atmosphère rare, source d'inspiration pour les artistes. Ses huit entités paysagères (cf. carte en annexe n°5) offrent au visiteur des paysages si différents qu'ils sont une invitation permanente à arpenter ce territoire.



Le Cap Blanc-Nez (photo Conseil départemental du Pas-de-Calais, mars 2025)

L'arrière-pays est marqué par un plateau agricole ouvert et structuré par un parcellaire ancien, des haies bocagères, et des chemins creux. Cette mosaïque de cultures et de prairies forme une toile de fond essentielle, marquant le relief d'ondulations sans fin, renforçant le caractère rural et préservé de ce territoire.

S'y succèdent des villages nichés au creux des vallons, mais aussi des villages belvédères comme Bazinghen (qui répond au village de Beuvrequen sur le coteau opposé au sud de la vallée humide de la Slack). Un réseau viaire rural, structuré par une hiérarchisation historique à l'échelle du Grand Site, relie ces villages.

La variété des paysages est un atout majeur, associant grands horizons marins et terrestres (belvédères naturels) et ambiances intimes (vallons humides, bocages). La diversité des milieux naturels offre une palette de couleurs et de textures qui évoluent au fil des saisons. Des éléments bâtis comme les phares et les vestiges de la Seconde Guerre mondiale confèrent, par ailleurs, une dimension historique et patrimoniale forte.

## Des espaces naturels et une biodiversité fragile, suivis et préservés

Le Grand Site des Deux-Caps est un sanctuaire où la vie, tenace et inventive, a trouvé refuge dans chaque repli du sol. Le site comprend une mosaïque d'écosystèmes variés, ponctuée de massifs dunaires (dont celui de Slack, couvrant plus de 200 ha), de plages de sable fin, de falaises et estrans rocheux (zones de nidification importantes pour les oiseaux marins), de pelouses calcicoles (sur les falaises et l'arrière-pays) et de prairies et de zones humides, d'estuaire (marais). Il s'y joue une danse éternelle entre le minéral et le vivant.

Pour préserver ces milieux, le Conservatoire du littoral a acquis environ 900 ha et les communes et le Conseil départemental environ 1 500 ha. La gestion active de ces espaces fragiles est assurée par

un partenariat d'acteurs spécialisés, notamment Eden 62<sup>2</sup> et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO). Les actions de conservation comprennent la restauration des habitats, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et la régulation de la fréquentation par des méthodes comme le pâturage extensif. L'enjeu majeur est de préserver ces habitats des pressions liées à la fréquentation excessive.

206 types de végétation ont été recensés sur le Grand Site<sup>3</sup>, soit 16 % des végétations régionales. Par ailleurs, les falaises abritent des colonies d'oiseaux nicheurs comme le Fulmar boréal et la Mouette tridactyle. On note également la présence du Faucon pèlerin et du Hibou Grand-duc au Blanc-Nez, des mammifères marins (marsouin, phoque gris) dans l'estuaire, et des insectes patrimoniaux (Azurée beau céleste, Agrion de mercure). Cette richesse est reconnue par d'importants statuts de protection et d'inventaires : cinq sites Natura 2000 et onze ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1.

## L'histoire des lieux marquée par une grande diversité d'événements

Le site des Deux-Caps est un territoire, portant les traces d'une occupation humaine multiséculaire, de l'Antiquité à nos jours. Il est marqué par sa position stratégique de vigie sur le détroit du Pas-de-Calais, le passage maritime le plus fréquenté au monde (environ 450 navires par jour).

Le paysage actuel est dessiné par des vestiges qui témoignent des enjeux stratégiques et des conflits majeurs : des vestiges militaires (les fortifications, les blockhaus et les batteries de la Seconde Guerre mondiale - faisant partie du Mur de l'Atlantique - sont les traces les plus visibles et constituent aujourd'hui des lieux de mémoire et de visite), des fortifications antérieures comme le Fort d'Ambleteuse (construit par Vauban) et les ouvrages de la Pointe de la Crèche, illustrant la longue tradition défensive de la côte et des sites commémoratifs comme la stèle de la Légion d'honneur<sup>4</sup> ou le monument de la Dover Patrol<sup>5</sup> au Cap Blanc-Nez. Ils rappellent les batailles historiques et la mémoire collective des populations littorales.

Le territoire présente aussi des sites archéologiques, comme l'enceinte néolithique du Mont d'Hubert, des murets en pierre sèche, des fermes traditionnelles et des églises. Les phares emblématiques, comme celui du Cap Gris-Nez, soulignent l'importance maritime. Le Grand Site des Deux-Caps témoigne aussi d'une mémoire liée à la conquête du ciel et à ses pionniers (comme Pilatre de Rozier qui fut tué dans la chute de son ballon le 15 juin 1785, Louis Blériot premier homme à traverser la Manche le 25 juillet 1909).

## Une démographie stable, une agriculture en transition, un tourisme à redéployer

Le territoire du Grand Site connaît une baisse démographique entre 2013 et 2019 (-11,4 % de la population). Dans trois communes, le nombre de résidences secondaires est nettement supérieur à celui des résidences principales. Globalement, le nombre d'habitants n'évolue pas depuis dix ans sur les 18 communes concernées par la candidature. Il convient de noter que les communes actuellement intégrées au Grand Site gagnent des habitants (+1 817), tandis que celles qui souhaitent y entrer en ont perdu 1 829 entre 2011 et 2022<sup>6</sup>. L'accroissement du nombre de résidences secondaires est constaté prioritairement sur les huit communes du Grand Site actuel (+ 854 logements, et + 596 sur les communes concernées par le projet d'extension du périmètre). L'évolution de l'habitat conduit de nombreux actifs à chercher un logement hors du territoire du Grand Site, compte tenu de l'augmentation des prix du foncier.

Le contexte économique des Deux-Caps est principalement structuré par une agriculture dominante dans l'arrière-pays et une activité touristique essentielle sur le littoral. Les terres agricoles couvrent la superficie dominante du territoire (environ 65 %), soit environ 10 000 ha avec un nombre d'exploitations en baisse (passant de 68 à 53 entre 2010 et 2020). Il convient toutefois de noter une certaine réorientation du secteur avec une baisse de 9 % en dix ans de la production de céréales

<sup>2</sup> Syndicat mixte en charge notamment de la gestion des espaces naturels sensibles.

<sup>3</sup> Notamment le Liparis de Loesel, la Gaudinie fragile, ou la Gentiane amère.

<sup>4</sup> En référence à la seconde cérémonie de remise de la Légion d'Honneur par le 1<sup>er</sup> Consul de la République Napoléon Bonaparte le 16 août 1804 dans le camp de Boulogne.

<sup>5</sup> Commandement de la Royal Navy lors de la Première Guerre mondiale,

<sup>6</sup> En fait, trois communes connaissent une baisse démographique Hervelinghen, Wimille et Boulogne-sur-Mer.

(3 872 ha en 2020), une forte progression des cultures légumières (multipliées par plus de 10 entre 2010 et 2020), témoignant d'une diversification. L'élevage reste très présent (malgré une diminution de têtes d'ovins et de porcins d'environ 10 % en dix ans). La plus forte augmentation de surfaces cultivées a trait aux plantes à fibres destinées à l'industrie (+23 % avec une surface de 1 176 ha). La pêche est également à prendre en compte ; le port de Boulogne-sur-Mer étant le premier port de pêche français ; la pêche artisanale et côtière, bien qu'en déclin, reste pratiquée.

Le tourisme est un secteur économique important pour le territoire. La fréquentation touristique est évaluée globalement à environ deux millions de visiteurs par an<sup>7</sup>. Le secteur s'adapte à la demande désormais davantage portée sur les activités de pleine nature (randonnée, vélo). Globalement, sur les huit communes du Grand Site (avant extension) les capacités hôtelières ont peu progressé entre 2015 et 2024 (+ 24 chambres) mais le secteur du camping a, quant à lui, connu une augmentation de 114 emplacements (+ 5,2 %)<sup>8</sup>. Dans la partie concernée par l'extension, les capacités hôtelières ont baissé (- 43 chambres) mais les places de camping ont progressé (+ 13).

## 2- Le Grand Site et son label

### Une OGS envisagée dès 1989, le premier label en 2011

Dans les années 1970, l'opposition de la population à l'implantation d'une centrale nucléaire au Cap Gris-Nez conduit à l'abandon du projet en 1976 et aux premières acquisitions foncières, en 1977, par le Conservatoire du littoral (acquisition de 263 ha sur le Cap Gris-Nez, les Dunes de la Slack, la Pointe de la Crèche et la Baie de Wissant). En 1978, les Deux-Caps sont inscrits sur une liste nationale de vingt-six Grands sites nationaux. Le parc naturel régional est créé en 1986. Il engage la démarche formelle de candidature à une OGS<sup>9</sup> dès 1989 (avec le programme « CAP 93 »). En 1999, pour répondre à l'urgence de restaurer les milieux naturels dégradés (par la surfréquentation touristique non maîtrisée et l'érosion) et de structurer l'accueil du public, le conseil général du Pas-de-Calais engage une seconde OGS. Le label « Grand Site de France » (GSF) a été attribué aux Deux-Caps le 29 mars 2011. Il marque le passage d'une logique de restauration physique (remise en état des sentiers, fermeture d'accès dégradés) à une approche de gestion globale et durable du site. Le label a été renouvelé en 2018 pour la période 2018-2024. Le projet rassemble alors les EPCI<sup>10</sup>, le Conseil départemental, l'Etat, le PNR Caps et Marais d'Opale, le conservatoire du littoral, Eden 62, la CCI et la chambre d'agriculture).

Le renouvellement du label en 2018 a conduit à intégrer le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le CAUE et PDC Tourisme. En 2025, l'agence Boulogne-sur-Mer développement Côte d'Opale rejoint les partenaires du Grand Site. Le Conseil départemental porte le projet.

### Un territoire couvert par plusieurs dispositifs de protection

En plus des sites classés, le territoire est également couvert par plusieurs protections destinées aux milieux naturels :

- Quatre zones au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore » :
  - o Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couple (FR 3100477) : 40 % de leur surface est sur le domaine public maritime ;
  - o Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant (FR 3100478) : 75 % de sa surface est sur le domaine public maritime ;

<sup>7</sup> Il conviendrait, comme dans de nombreux Grands sites de France, de préciser la méthodologie des comptages de fréquentation pour renforcer leur intégrité et que les sites puissent être mieux comparés entre eux sur le fondement d'indicateurs communs et pertinents.

<sup>8</sup> Un des éléments importants est l'augmentation de l'offre d'hébergement se concentre sur un développement exponentiel des locations de type Booking, Air be and be. La nouvelle étude de fréquentation sera lancée en 2026 notamment pour mieux renseigner ce type de pratiques.

<sup>9</sup> Opération Grand Site.

<sup>10</sup> La communauté de communes de la Terre des Deux Caps, la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et maintenant la Communauté d'agglomération du Boulonnais

- Falaises et Dunes de Wimereux, Estuaire de la Slack, Garennes et communaux d'Ambleteuse et d'Audresselles (FR 3100479) : 75 % de sa surface est sur le domaine public maritime ;
- Récifs Gris-Nez Blanc-Nez (FR 3102003) : site d'intérêt communautaire sur le littoral marin.
- Une au titre de la directive Oiseaux
  - Zone de protection spéciale Cap Gris-Nez (FR 3110085).

Par ailleurs, la Réserve naturelle régionale (RNR) du Mont de Couple et des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), comme celui des falaises de la Pointe de la Crèche et du Blanc Nez, complètent ce maillage en protégeant des espèces et des habitats prioritaires. Le site compte près de 1 200 ha d'espaces naturels gérés sur le périmètre élargi.

Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale apportent une connaissance des milieux, une surveillance et un dispositif complémentaire de protection via leurs chartes respectives.

Les propriétés du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres constituent également un élément important de préservation des milieux où une gestion très raisonnée est appliquée.

### **3- Le bilan du label pour la période 2019-2024**

#### **3.1 Les axes retenus et les moyens consacrés**

Le programme d'actions pour la période 2019-2024 comprenait trois orientations stratégiques et familles d'actions dédiées. Dix-sept actions déclinent ces orientations et leurs cadres. (voir l'annexe n°1 au présent rapport présentant le tableau de l'état des réalisations).

Le dossier présenté à votre commission du 14 décembre 2017 portait sur le projet territorial partagé 2017-2023. Les échéances ont été décalées pour tenir compte des durées d'instructions en CDNPS et en CSSPP puis de la décision ministérielle.

Le bilan financier établi selon les axes retenus dans le dossier de candidature est le suivant :

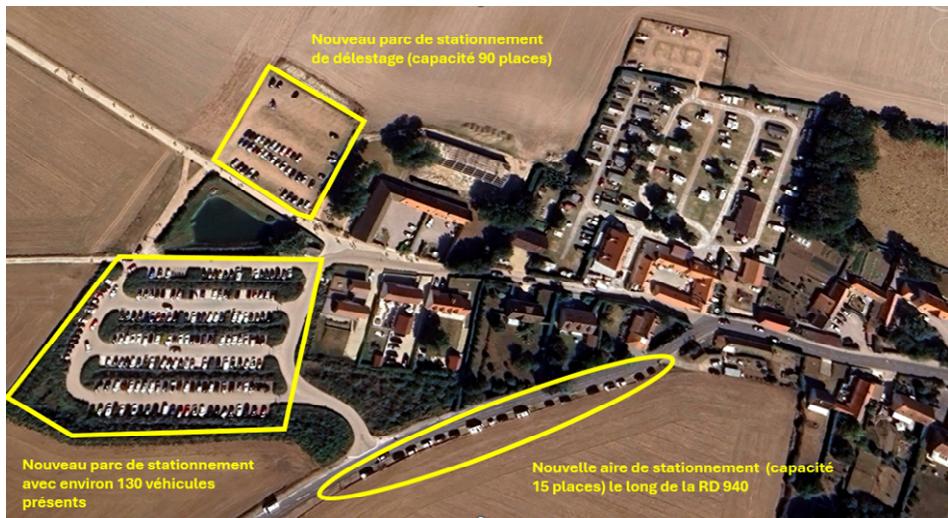
Axe	Dépenses prévues	Dépenses réalisées
1.préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques	3 754 000 €	3 296 837 €
2. Proposer une nouvelle expérience de découverte	23 500 000 €	20 566 774 €
3. Faire du site un laboratoire de l'innovation territoriale	2 418 000 €	2 047 806 €
Total	29 672 000 €	25 911 417 €

Les écarts s'expliquent essentiellement par des différés de travaux (Véloroute notamment).

#### **3.2. Les évolutions constatées durant la période du label 2019-2024**

##### **Des sites classés mieux préservés**

Grâce à la canalisation du public et à la fermeture des sentiers sauvages, l'érosion d'origine humaine a été significativement réduite. La revégétalisation et la renaturation des zones dégradées, en particulier sur des paysages emblématiques comme le Cap Blanc-Nez, ont été marquantes. Le label a favorisé une meilleure maîtrise foncière et renforcé les mécanismes de protection. Les abords immédiats des caps, notamment les parkings du Cap Blanc-Nez et du Cap Gris-Nez, ont été réaménagés. Les stationnements sauvages ont été réduits.



Parking de Cran d'Escalles réalisé en 2019, partiellement localisé au sein du site classé du Cap Blanc-Nez (photo google earth du 24/08/2025). Les revêtements sont très minéraux. Il convient de noter désormais un stationnement le long de la route départementale 940. Il a permis d'éloigner les véhicules de la plage. Les capacités de stationnement sont

légèrement réduites. (voir le cliché du stationnement en août 2016 à l'annexe 4)

Le repositionnement et le réaménagement de certains espaces de stationnement d'une part, la modification des circulations automobiles et piétonnes d'autre part sont intervenues sur plusieurs secteurs concrétisant l'objectif d'éloignement des places de stationnement des sites classés.

La procédure de classement du site de la pointe de la Crèche a été reprise par la DREAL. L'enquête publique est en cours et s'achèvera le 7 janvier 2026. Elle devrait être suivie d'une saisine de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la commission supérieure (CSSPP) la même année.



Aménagement récent de l'accueil du public sur la pointe de la Crèche (Digue nord) à Wimereux (photo Ph.S octobre 2025)



Aire de stationnement réaménagée de la Dover Patrol sur le Cap Blanc-Nez. Le parking a été en partie désimperméabilisé, le nombre de places de stationnement a été légèrement réduit (photos Ph.S octobre 2025). Il est prévu une nouvelle étape avant 2032 pour renaturer le site, réduire ou supprimer

cet espace de stationnement.



*Nouvelle aire d'accueil à Audresselles, réalisée après l'intervention de l'assistante à maîtrise d'ouvrage (AMO) paysagère. Le revêtement est poreux, des noues ont été implantées, la végétalisation viendra compléter l'ensemble. Elle devrait permettre la suppression du stationnement sur le site du Noirda localisé à 270 m*

(photos Ph.S octobre 2025).

### **Une attention renforcée au paysage**

L'axe 1 du plan d'action s'intitulait : préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques. Des actions ont été menées localement pour le maintien de la servitude de passage des piétons le long du littoral. L'observatoire photographique permet de mieux suivre l'évolution du trait de côte.

La prise en compte des enjeux paysagers dans les documents de planification a été partiellement engagée (PLUI de la CC Terres des Deux Caps)

Le partage des objectifs de préservation et de valorisation des paysages du site des Deux Caps auprès des différents acteurs du territoire a également été entrepris. La candidature au label Géoparc, l'implication du CAUE 62 dans l'accompagnement des porteurs de projet, ou encore les actions pour une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles en sont quelques exemples. Parmi les avancées en matière de qualité paysagère figure l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère, dont les premiers travaux ont eu des effets positifs sur les projets engagés par le Grand Site (0,2 M€).



*L'aménagement d'un espace d'interprétation sur le site de la Pointe aux Oies à Wimereux et la réorganisation des circulations piétonnes ont permis de mettre en défens un secteur de milieux naturels très sensibles (photos Ph.S octobre 2025)*

Par ailleurs, d'autres interventions ont été entreprises pour améliorer les paysages : des éléments de banalisation visuelle (ancienne signalétique, poubelles) ont été retirés, contribuant à la renaturation du cœur du site et à une meilleure lecture du paysage. La qualité des abords des caps a été améliorée grâce à l'utilisation de matériaux naturels dans les aménagements et à la valorisation des belvédères. Au sein du bocage, des travaux de restauration de talus et de haies ont consolidé l'identité du Grand Site, renforçant la qualité paysagère de l'arrière-pays. L'intégration des énergies renouvelables est étudiée dans le respect du paysage. D'autres initiatives liées au paysage sont à mentionner : la formation des élus et la sensibilisation des scolaires aux enjeux paysagers. Ces initiatives gagneraient

à être renforcées. L'intégration paysagère des campings a progressé mais reste insuffisante. L'accompagnement des projets privés nécessite également une attention supplémentaire.

### **La protection du patrimoine de mieux en mieux assurée**

La préservation du patrimoine bâti a été intégrée dans le plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes de la Terre des Deux-Caps par l'ajout de 425 bâtis traditionnels à protéger et 256 au titre du patrimoine naturel à sauvegarder. Des associations locales ont été accompagnées pour créer des sentiers d'interprétation autour de thématiques locales (les peintres à Wissant, les pêcheurs à Audresselles, l'histoire à Ambleteuse). Dans cette commune, des travaux ont été réalisés sur le Fort Vauban (classé MH en 1965). Dans le cadre du label arrivant à son terme d'autres interventions ont eu lieu sur le patrimoine bâti (phares, bunkers, fermes traditionnelles).

### **Une mobilité douce qui progresse, des transports collectifs insuffisants**

La démarche « Grand Site de France » (GSF) a conduit à une réflexion sur les alternatives à la voiture individuelle. Le territoire est accessible par le train, depuis les communes de Calais, Wimereux et Boulogne-sur-mer.

Le déploiement de la navette estivale à Wimereux<sup>11</sup> a permis de réduire l'afflux de voitures vers les zones les plus sensibles du littoral. L'existence de trois EPCI différents sur le Grand Site constitue un handicap à l'organisation d'une mobilité cohérente dans sa desserte. De son côté, la Communauté d'agglomération « Grand Calais Terres et Mers » a mis en place une ligne saisonnière « Div'in » entre Calais et Haute-Escalles<sup>12</sup>. Elle ne dessert cependant qu'une partie limitée du Grand Site, notamment le Cap Blanc-Nez.

La ligne interurbaine 427 (Calais – site des Deux-Caps – Boulogne-sur-Mer) gagnerait à être renforcée pour jouer un rôle majeur dans la desserte du Grand Site.

L'utilisation des alternatives à la voiture (navettes, vélos) est, malgré tout, faible et indique la nécessité de renforcer les services accessibles aux habitants comme aux touristes. L'étude menée en 2015 affichait de la part de ces derniers un usage à 75 % de la voiture pour se rendre sur le Grand Site. La mobilité à l'année sur le périmètre du Grand Site est assurée à 96 % en voiture particulière.

La mobilité douce a été renforcée pendant la période du label, notamment entre Wimereux et Ambleteuse (aménagements réalisés pour un montant de 3 M€). 16,5 km de la Vélomaritime<sup>13</sup> (sur les 23 attendus) ont été réalisés. Les comptages montrent que plus de 180 000 cyclistes l'empruntent chaque année. Les principales difficultés pour achever le tracé de la véloroute sont liées à des problèmes d'acquisition foncière, notamment sur le tronçon de la Vélomaritime au Cap Blanc-Nez. La gestion des flux touristiques liés aux camping-cars et la nécessité de réglementer les accès et stationnements pour ces derniers restent des points sensibles à améliorer, afin de limiter la pression automobile et les émissions de gaz à effet de serre.

La continuité du GR120/E9 (sentier de grande randonnée) est limitée par des ruptures de la servitude littorale (SPPL) entre Gris-Nez et Noirda, qui n'ont pas été totalement résolues. Un réseau d'éco-compteurs a été déployé (10 dispositifs opérationnels) pour mesurer précisément la fréquentation piétonne et cycliste sur des sites clés (Cap Gris-Nez, Cap Blanc-Nez, Dunes de la Slack).

### **Une gestion des espaces naturels de plus en plus coordonnée**

L'élaboration d'un plan de gestion multisite (devant être adopté en janvier 2026) favorisera une meilleure coordination des interventions dans les zones sensibles, notamment pour la restauration des espaces naturels dégradés (pelouses dunaires et calcicoles), entre les différents acteurs (Conservatoire du littoral, Eden 62, parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale). L'entretien des sites naturels a représenté une dépense de 2,9 M € dont 1,8 M € dans le cadre d'un marché d'insertion professionnelle.

<sup>11</sup> Cette navette (20 places) a été mise en place intra-muros en 2022 entre l'entrée sud de Wimereux et la Pointe aux Oies. Compte tenu de son succès, elle a été reconduite chaque année en juillet et août.

<sup>12</sup> Sa fréquentation était de 31 588 passagers en 2018, 56 088 en 2022, 52 037 en 2024 pour juillet et août.

<sup>13</sup> Quatre tronçons sont encore à réaliser : les accès nord et sud de Wissant, la jonction Escalles-Sangatte par le Blanc-Nez et la jonction Blériot Plage-Calais.



Agents de l'association d'insertion en lien avec Eden 62 assurant la gestion des espaces naturels du Cap Blanc-Nez (photos Ph.S, octobre 2025).

Des efforts importants ont été menés sur les habitats dégradés (augmentation de la surface traitée), la lutte contre les espèces invasives et le suivi environnemental. La restauration des pelouses calcicoles et la protection des falaises ont permis de maintenir des habitats favorables à des espèces rares (par exemple, le Fulmar boréal et l'Orchis bouffon). L'utilisation du pâturage comme outil de gestion écologique est effective.

La mise en place d'arrêtés de protection de biotope (par exemple, à la Pointe de la Crèche en mars 2021), la protection renforcée des habitats et le suivi scientifique régulier (inventaires et cartographie, floristiques et faunistiques) ont permis d'améliorer la connaissance du territoire (996 taxons végétaux recensés entre 2000 et 2023) et d'ajuster les mesures conservatoires. La qualité des eaux marines reste une préoccupation, notamment en raison du trafic maritime et des pollutions observées.

### **Une fréquentation touristique élevée et stable**

La fréquentation touristique varie fortement d'un site à l'autre. Le Cap Blanc-Nez a connu une quasi-stagnation (+1,7 % entre 2018 à 2024 année où 277 814 visiteurs ont été comptés), le Cap Gris-Nez a vu croître de 32,8 % son nombre de visiteurs (ils étaient 316 996 en 2024). Concernant la Digue Sud de Wissant<sup>14</sup>, les derniers comptages indiquent que le secteur a accueilli 325 392 visiteurs en 2024.

Bien que la fréquentation cyclable ait globalement baissé de 7,5 %, elle a connu une progression spectaculaire de 39 % entre 2023 et 2024 dans le secteur des Dunes de la Slack et de Wimereux<sup>15</sup>. Globalement, la fréquentation du Grand Site a augmenté de 3 % sur les trois dernières années<sup>16</sup>. Le tourisme balnéaire est devenu très présent depuis les années 1960. Il est accentué par la venue de visiteurs européens (belges, allemands, anglais et néerlandais). Le tourisme social de populations de la région et de la Belgique voisine explique notamment la part importante du camping. Par ailleurs, les camping-cars sont globalement très prégnants sur le Grand Site.

L'offre touristique évolue : le nombre d'emplacements de camping a augmenté de 5 % (+127), tandis que 43 chambres d'hôtel ont été supprimées sur le territoire du Grand Site élargi. L'offre de découverte du territoire (sans voiture) est promue par les équipes du Grand Site, comme la montée en gamme des prestations d'accueil en ciblant notamment le tourisme vert et le "slow tourism". La diversification de l'offre (itinérance douce, tourisme mémoriel, découverte géologique) commence à porter ses fruits. Le Schéma d'Accueil Stratégique a permis d'organiser les évolutions dans les cinq secteurs soumis à une forte fréquentation touristique. D'importants travaux d'aménagement des aires d'accueil ont été engagés sur les cinq secteurs : Cap Blanc-Nez (7 384 733 €), Baie de Wissant (2 571 959 €), Cap Gris-Nez (3 593 105 €), Dunes de la Slack (2 203 983 €) et Pointe de la Crèche (2 384 079 €).

<sup>14</sup> Ce site ne dispose d'éco-compteurs que depuis 2022.

<sup>15</sup> Les comptages détaillés concernant cette partie du territoire sont à relativiser fortement selon la direction du Grand Site compte tenu du passage très fréquent de migrants devant le dispositif de comptage. Par ailleurs, le PNR avait posé un compteur sur le Mont de Couple, mais celui-ci a été dysfonctionnel et n'a pas permis d'établir des statistiques sur ce site.

<sup>16</sup> 2022 : 1 435 939, 2023 1 402 183, 2024 : 1 479 303 visiteurs.

La surfréquentation touristique concerne particulièrement les sites classés, notamment en avril, mai et pendant la période estivale. Par ailleurs, le stationnement partiellement anarchique de voitures et de camping-cars, ainsi que de multiples incivilités sont constatés. Jusqu'à présent, la direction du Grand Site a privilégié la pédagogie (par exemple, des faux procès-verbaux pour sensibiliser les visiteurs) plutôt que des mesures plus coercitives.

### **Le grand public sensibilisé**

La période du label qui s'achève, a mis l'accent sur la sensibilisation et la médiation. Cela a permis une meilleure appropriation locale du projet et un renforcement de la conscience collective des enjeux du territoire. La Maison du Grand Site est un point central de sensibilisation. Des outils variés comme les sentiers d'interprétation, les applications mobiles pour les randonneurs, les expositions et les animations estivales ont permis de toucher un large public, notamment familial.

La création d'événements, comme le festival de la photographie (budget de 500 000 €) et son exposition multisite, ainsi que des manifestations sportives ou culturelles locales, a permis de mieux faire connaître les valeurs du site. L'observatoire photographique et participatif des paysages est également un outil de sensibilisation.

### **De premiers actes en lien avec le changement climatique**

Peu d'actions ont été engagées pour prendre en compte le changement climatique. La déviation du GR 120 s'est imposée en raison des risques d'effondrement des chemins le long des falaises (coût : 7 000 €). Le développement de la mobilité douce concourt aussi à limiter les effets liés aux évolutions climatiques.

#### **3.4 La gouvernance et les moyens affectés**

C'est le département du Pas-de-Calais qui est titulaire du label. Deux instances principales participent de la gouvernance : le comité de pilotage<sup>17</sup> (co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental) et le comité local de suivi (qui implique les élus locaux<sup>18</sup>). Le conseil consultatif associatif (existant depuis 2018) ainsi que des ateliers (groupes de travail) se réunissent plusieurs fois par an.

Les moyens accordés à la direction du Grand Site par le Conseil départemental représentent 13,8 équivalents temps plein (ETP) et un budget annuel d'environ 780 000 €. En incluant l'ensemble des autres partenaires, la direction du Grand Site estime à 43,4 ETP les effectifs dédiés au projet.

#### **3.5 Rappel des débats en CSSPP sur le deuxième label**

Les échanges lors de la séance de la CSSPP du 14 décembre 2017 ont été éclairés par la présentation du rapport de M. Jean-Luc CABRIT, inspecteur général. Celui-ci formulait une série de quatorze recommandations (voir annexe 7).

Lors des échanges du 14 décembre 2017, les membres de la commission ont souhaité avoir des précisions sur le traitement des enjeux de biodiversité (localisation des parkings projetés au regard des colonies d'oiseaux marins, la pollution marine liée à l'activité des grands ports et les acquisitions d'espaces naturels), ceux relatifs au paysage (besoin de renforcement des compétences intervenant dans ce domaine, examen des projets éoliens ou liés à la transition énergétique), ceux en lien avec l'urbanisation (protection des abords des sites classés face à l'urbanisation croissante), ceux liés à la surfréquentation (afin que le label ne devienne pas un simple argument touristique, alors que sa vocation est d'assurer une meilleure maîtrise de la fréquentation) et à ceux relatifs à la gouvernance (composition du conseil consultatif associatif, la place du PNR dans le dispositif de gouvernance, l'importance de réunions régulières entre les acteurs).

<sup>17</sup> Il s'est réuni cinq fois depuis 2018 : le 16 novembre 2018, le 12 décembre 2019, le 01 février 2022, le 22 juin 2023, le 15 mai 2025.

<sup>18</sup> Trois comités sur cinq ont été installés en 2024, les deux derniers devaient l'être avant la fin 2025.

La délibération de la commission demandait au Conseil départemental (en priorité) d'expliciter les engagements du projet de territoire à 6 ans en définissant un programme d'action opérationnel qui en découle. Elle formulait également les recommandations suivantes :

- renforcer un pilotage et une animation du Grand Site partagé par les différents acteurs du territoire en réunissant régulièrement les instances de gouvernance et l'équipe projet au moins 8 à 10 fois par an ;
- généraliser le schéma d'accueil stratégique à l'ensemble du Grand Site actuel voire à ses extensions futures éventuelles ;
- garantir le recours à une maîtrise d'œuvre paysagère en conception et en réalisation pour les projets du périmètre du grand site de France ;
- assurer la compatibilité et l'articulation des usages avec les enjeux paysagers et environnementaux du territoire ;
- engager la réflexion sur l'évolution du périmètre du Grand Site de France vers l'arrière-pays.

La commission a finalement rendu un avis favorable à la majorité de ses membres, avec une abstention.

Ces recommandations ont dans l'ensemble été respectées.

## 4- Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2032

### 4.1 Le nouveau périmètre

Le périmètre passe d'une superficie initiale d'environ 7 500 hectares (huit communes) à un périmètre élargi couvrant 17 700 hectares, couvrant désormais dix-huit communes (pour un total de 17 000 habitants). L'extension cible l'intégration de sites clés de l'arrière-pays, tels que le Mont d'Hubert, le Mont de Couple, le Mont de Sombre (voir carte p. 2) et les vallons associés. Ses grands principes visent à :

- sécuriser les bassins visuels et protéger les continuités écologiques (corridors écologiques et bassins versants) ;
- proposer des itinéraires de découverte rétro-littoraux pour mieux répartir la fréquentation et désaturer les zones côtières ;
- renforcer la solidarité territoriale et équilibrer la répartition des retombées économiques.



d'orientation (photos Ph.S avril 2025)

Le Mont de Couple (164 m d'altitude) intègre ainsi le Grand Site dans le cadre de cette extension. Plusieurs aires d'accueil y seront aménagées.

Le nouveau périmètre s'avère cohérent avec les entités paysagères identifiées (voir annexe n°5) et avec la limite physique et paysagère que constitue l'autoroute A16, reliant Calais à Boulogne-sur-Mer à l'intérieur des terres. Toutefois, l'exclusion de la vallée de la Slack, élément structurant du paysage depuis la chaîne des monts, devrait être réexaminée, ne serait-ce qu'en vue d'une extension ultérieure

du Grand Site<sup>19</sup>. Il est à noter que la commune de Bazinghen, soutenue par le PNR et le Grand Site de France, a cherché à valoriser ce paysage exceptionnel grâce à des dispositifs d'interprétation.



*Signalétique d'interprétation réalisée en collaboration avec le PNR et implantée dans le centre-ville de Bazinghen (village concerné par l'extension) pour faciliter la connaissance et la compréhension du paysage par les habitants et visiteurs (source Ph.S avril 2025).*

#### **4.2 Les nouveaux objectifs (2025-2032) : la consolidation des actions engagées**

La candidature au renouvellement du label s'organise autour de trois axes principaux :

- Axe 1 : Préserver gérer et valoriser les paysages emblématiques ;
- Axe 2 : Concrétiser la révision du schéma d'accueil stratégique au sein du périmètre élargi du grand site de France ;
- Axe 3 : Faire du territoire d'innovation et d'expérimentation.

Les objectifs principaux de cette nouvelle période s'articulent autour de l'adaptation et de la durabilité :

- Poursuivre la préservation des paysages et des milieux naturels à travers des plans de gestion adaptés et une maîtrise foncière renforcée ;
- Développer davantage les mobilités douces (création de nouvelles pistes cyclables et promotion des transports en commun) ;
- Valoriser le patrimoine culturel et historique par la restauration des monuments et la création de parcours de découverte ;
- Intégrer l'adaptation au changement climatique, avec des mesures pour limiter l'érosion côtière et développer les énergies renouvelables.

39 actions, détaillées dans l'annexe du dossier, précisent les intentions et les modalités de leur mise en œuvre.

#### **4.3 Les principales actions et leur coût dans la période sous label**

Les principales actions découlent des schémas d'accueil sectoriels.

Globalement, les interventions prévues pour améliorer les aires d'accueil dans les communes concernées par l'extension en rétro-littoral sont programmées pour un montant de 4,3 millions d'euros. Elles concernent les communes suivantes : Hervelinghen, Leulinghen-Bernes, Audembert, Saint-Inglevert et Leubringhen.

<sup>19</sup> L'argument invoqué pour expliquer cette exclusion est l'objection de nombreux propriétaires à la traversée de leur domaine agricole et de chasse. L'échange entre la direction du Grand Site, ces propriétaires et les élus concernés devrait être encouragé pour faire aboutir une démarche d'inclusion de la vallée dans le cadre de traitement qualitatif des espaces que représente le label Grand Site de France.

Le détail des dépenses prévues, ventilé par thématique (pour les actions transversales) et par secteur (pour les actions localisées), est présenté dans le tableau ci-dessous pour la période de 8 ans du label sollicité :

	2025 à 2028	2029 à 2032	total
<b>Actions transversales</b>			
paysage AMO	240 000	240 000	<b>480 000</b>
études diverses	30 000	180 000	<b>210 000</b>
étude de fréquentation	110 000	40 000	<b>150 000</b>
signalétique et interprétation	530 000	320 000	<b>850 000</b>
maintenance travaux écologique	200 000	200 000	<b>400 000</b>
marché insertion	200 000	200 000	<b>400 000</b>
stationnement vélos	135 000	140 000	<b>275 000</b>
<b>Actions sectorielles</b>			
Blanc-Nez	1 050 000	2 400 000	<b>3 450 000</b>
Baie de Wissant/Mont de Couple	2 655 000	2 560 000	<b>5 215 000</b>
Gris-Nez	2 230 000	800 000	<b>3 030 000</b>
Dunes de la Slack	520 000	800 000	<b>1 320 000</b>
Pointe de la crèche	500 000	2 000 000	<b>2 500 000</b>
<b>TOTAL en €</b>	<b>8 400 000</b>	<b>9 880 000</b>	<b>18 280 000</b>

Les montants d'intervention sont inférieurs à ceux de la période 2018-2024, mais demeurent conséquents.

### **La préservation des sites classés est assurée, mais les protections doivent être étendues**

Les prochaines actions prévues pour le Grand Site incluent :

- la finalisation des procédures de classement (notamment pour la Pointe de la Crèche - fiche 215) ;
- la mise en place de plans de gestion adaptés pour les espaces naturels fragiles ;
- la recherche d'une meilleure cohérence des périmètres de protection (sites classés et inscrits - fiche 122), en lien avec la révision des sites inscrits (1 043 ha), qui doit être achevée avant le **31 décembre 2025** ;

Compte tenu du calendrier imposé par le législateur, cette action ne pourra aboutir à court terme. Cependant, la réflexion reste pertinente et pourra être poursuivie ultérieurement.

La maîtrise foncière sera renforcée grâce à un plan d'acquisition pluriannuel ciblé (fiche 123). Celui-ci vise les parcelles en rupture de servitude littorale et les anciens points de stationnement sauvage, afin de limiter l'artificialisation des sols et d'éviter les usages non conformes.

La restauration des milieux naturels dégradés (dunes, pelouses, zones humides) se poursuivra, avec des protocoles adaptés, pour renforcer la biodiversité locale. Cela s'appuiera notamment sur le plan de gestion écologique actuellement en place (fiche 111).

### **Veiller à un tourisme raisonnable**

La stratégie future du Grand Site vise à développer une offre touristique durable, responsable et diversifiée, en la répartissant dans l'espace et dans le temps. L'objectif est de mieux gérer l'afflux de visiteurs et de dynamiser l'économie locale. Cette stratégie sera précisée après une actualisation en 2026 de la dernière étude globale de fréquentation, qui date de 2016<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Elle montrait notamment une fréquentation du Grand Site à 62 % par un public français, à 28 % de belges, et 10 % d'extérieurs. Le public était globalement constitué à 42 % en couple, à 33 % en famille, à 10 % seul et à 15 % entre amis. La mobilité empruntée par les visiteurs était à 76 % en voiture ou camping-cars, à 14 % en bus ou transports collectifs, à 8 % à pied et 2 % à vélo.

Le programme d'actions met en œuvre de nombreuses propositions du schéma d'accueil stratégique, élaboré en juillet 2023. Les fiches 211 à 215 traduisent les ambitions des schémas sectoriels. Une évaluation globale et préalable des effets des travaux prévus dans le cadre de ces actions aurait été nécessaire, en particulier pour anticiper l'évolution de la fréquentation. Cette évaluation sera réalisée dans le cadre de la future étude d'impact relative à l'aménagement autour du Cap Blanc-Nez.

D'autres actions prévues dans les fiches concernent :

- la structuration des portes d'entrée sur le territoire du Grand Site (fiche 216) ;
- la révision de l'offre d'accueil des camping-cars, en tenant compte des conflits d'usage et des dysfonctionnements observés ;
- la mise en place d'une signalisation dynamique pour les aires d'accueil (fiche 218) ;
- le renforcement du dispositif d'observation de la fréquentation (fiche 221) ;
- l'encadrement des activités de loisirs et de sports de nature (fiche 222) ;
- la sensibilisation du public et la surveillance des sites protégés, en lien avec l'augmentation constante des incivilités depuis 2021 (fiche 223).

Par ailleurs, le projet encourage :

- le développement de l'écotourisme et des activités de pleine nature labellisées « Grand Site » (randonnée, vélo, activités nautiques douces) ;
- l'utilisation d'outils numériques (applications mobiles, réalité augmentée) pour guider les visiteurs de manière responsable.

### **Un renforcement de la préoccupation paysagère ; une cohérence à renforcer**

Le programme d'actions prévoit notamment :

- le renforcement et la préservation des enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme (fiche 121), en continuité des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes de la Terre des Deux-Caps ;
- la poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement paysager<sup>21</sup>, une action jugée particulièrement pertinente.

Les autres actions relevant de l'axe « préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps » incluent :

- la concrétisation du plan de gestion multisite des espaces naturels (fiche 111) ;
- le renforcement des corridors et liaisons écologiques (fiche 112) ;
- le renforcement de la maîtrise foncière, notamment via le Conservatoire du Littoral (fiche 123) ;
- l'implication du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO)<sup>22</sup> dans les programmes de plantations, l'hôtellerie de plein air et la sensibilisation du monde agricole.

En complément, il serait judicieux d'actualiser le plan de cohérence paysagère, élaboré en 2016, afin de mieux intégrer les enjeux paysagers dans l'espace situé entre l'autoroute A16 et le littoral. Une extension à la commune de Marquise pourrait également être envisagée, en raison de l'importance de sa carrière dans le paysage. Les travaux menés par l'atelier public de paysage de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAP), pour le compte du PNR, constituent une première contribution à cette démarche.

### **La préservation et la valorisation du patrimoine à renforcer**

Le programme du label 2025-2032 du Grand Site de France met l'accent sur la protection et la valorisation du patrimoine architectural, culturel et immatériel, notamment par la restauration et la création d'itinéraires thématiques immersifs.

La protection et la mise en valeur des abords du Fort d'Ambleteuse, ainsi que le réaménagement de l'accès sur la Pointe de la Crèche, incluant l'espace d'interprétation, ont été réalisés récemment.

Par ailleurs, la candidature du territoire au label Géoparc (sites « Across the Channel ») de l'UNESCO permettra de valoriser le patrimoine géologique exceptionnel du Grand Site et de le rendre accessible au plus grand nombre (fiche 333). Les technologies numériques (affichage des disponibilités de

<sup>21</sup> Conformément aux recommandations du 14 décembre 2017 devant la CSSPP du rapporteur de l'inspection générale, Jean-Luc CABRIT.

<sup>22</sup> Le PNRCMO avait initié via l'Atelier Public du Paysage avec l'ENSAP de Lille un vrai questionnement sur l'attraction paysagère du territoire élargi des Deux-Caps.

stationnement en temps réel, applications mobiles, etc.) devraient être davantage utilisées pour orienter le public et réduire les incivilités (fiche 346). Enfin, la coopération avec les associations d'histoire locale et les institutions culturelles devrait être renforcée pour collecter et diffuser la mémoire orale du territoire. L'objectif est de faire du patrimoine un support de sensibilisation aux valeurs du Grand Site, en ancrant sa protection dans une démarche citoyenne et participative.



Batterie côtière de la Crèche, un site patrimonial appartenant au Conservatoire du littoral dont la valorisation représente un intérêt manifeste compte tenu du passé défensif de la Côte d'Opale (source Google Earth)

La batterie côtière de la Crèche est située sur la commune de Wimereux, à l'entrée nord de Boulogne-sur-Mer. Certains bâtiments datent de l'époque de Napoléon I<sup>er</sup>, tandis que les plus récents ont été construits pendant la Seconde Guerre mondiale (dans le cadre du Mur de l'Atlantique). Ils sont actuellement gérés par une association de bénévoles passionnés d'histoire.

Le terrain appartient au Conservatoire du Littoral depuis 2002. Comme sur d'autres sites, celui-ci y mène un travail de préservation de grande qualité pour protéger les milieux sensibles entourant le fort. Des visites guidées y sont organisées un à deux jours par semaine. La mise en valeur du site, notamment par une muséographie et une scénographie *in situ* (non prévues à ce jour), constituerait un atout majeur pour le territoire.

### **Un besoin de renforcer les transports en commun**

Le programme d'action vise notamment à développer les réseaux de circulation douce (pédestre, cyclable et équestre - fiche 231). Il s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées pour créer des itinéraires en boucle. La réalisation des derniers tronçons de la Vélomaritime reste l'un des objectifs prioritaires. Le développement de connexions cyclables depuis le rétro-littoral vers la côte est également prévu, notamment depuis Marquise. Selon la direction du Grand Site, une nouvelle étude de fréquentation devrait être lancée en 2026. La fiche mentionne un bilan global des déplacements, indiquant que 96 % des trajets quotidiens sont effectués en voiture individuelle, ce qui souligne l'urgence d'agir pour réduire cette dépendance.

**L'amélioration des transports en commun est évoquée (fiche 232), mais aucune mesure concrète n'est proposée pour l'instant. Pourtant, cette action mériterait d'être considérée comme prioritaire, afin de répondre aux enjeux de mobilité durable sur le territoire.**

### **Le changement climatique, déjà très perceptible et pris en compte**

Les effets du changement climatique se manifestent notamment par :

- l'affondrement de pans de falaises ;
- l'érosion importante du littoral, comme sur la commune de Wissant, où des habitations sont en cours de démolition en raison du recul rapide du trait de côte. En avril 2024, le Cap Blanc-Nez a également été le théâtre d'un effondrement majeur.

Le dossier de candidature du Grand Site atteste de la prise en compte de cet enjeu par les acteurs locaux. Le CEREMA a accompagné la Communauté de communes de la Terre des Deux-Caps dans l'élaboration de sa Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, adoptée en juillet 2025<sup>23)</sup>. Un diagnostic des vulnérabilités est prévu pour 2026.

<sup>23)</sup> Elle constitue un document cadre en la matière. La stratégie implique l'ensemble des partenaires de la démarche GSF Les Deux-Caps.

D'autres actions liées au changement climatique sont également envisagées, comme :

- l'éloignement des parcs de stationnement du littoral, afin de réduire la place de la voiture. Cependant, la création de grands parkings, comme à Audresselles, peut sembler contradictoire avec cet objectif ;
- la création d'un observatoire des impacts du changement climatique, qui permettra de prioriser les actions, notamment en matière de restauration dunaire et de gestion des pannes<sup>24</sup> ;
- la conversion d'une partie de l'activité agricole vers des pratiques agroécologiques (fiche 201), bien que la fiche action actuelle reste imprécise sur les modalités de mise en œuvre de ce défi.



Habitation vouée à disparaître à proximité de la plage du Châtelet à Wissant. Plusieurs démolitions sont programmées dans ce secteur en raison de la forte érosion du rivage (photo Ph.S octobre 2025).



Effondrement d'une partie de la falaise du Cap Blanc-Nez en avril 2024 (source dossier de candidature p. 101)

### Une gouvernance renforcée et une équipe stabilisée

Les structures de gouvernance existantes seront maintenues et enrichies par la création d'un « conseil des maires du Grand Site ». Un comité technique de projet viendra également soutenir le renforcement de la gouvernance du site. Cette nouvelle instance, chargée de coordonner les équipes techniques intervenant sur le territoire, devrait consulter régulièrement l'AMO paysagère et le CAUE afin de traiter en amont les incidences paysagères des projets menés au sein du Grand Site.

Un projet de convention de partenariat entre les acteurs a été examiné lors du comité de pilotage du 15 mai 2025. Ce texte devrait entrer en vigueur dès le début de la nouvelle période de label, sous réserve de sa délivrance par la ministre de la Transition écologique. Par ailleurs, une charte d'engagement communal est en cours d'élaboration pour associer les communes à la mise en œuvre du projet et des procédures associées.

<sup>24</sup> Petite mare naturelle.

L'équipe d'animation et de direction du Grand Site, qui relève du Conseil départemental, devrait maintenir un effectif de 13,8 ETP (6 ETP à la Maison du Site des Deux-Caps et 7,8 ETP dédiés à des actions spécifiques). Le dossier de candidature mentionne la volonté du Conseil départemental de mutualiser ses moyens, bien que les pistes envisagées à cet égard ne soient pas encore détaillées. Les partenariats institutionnels devraient rester relativement stables et inclure : l'État, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Conseil régional, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), le parc naturel régional, le parc naturel marin, Eden 62, et le Conservatoire du Littoral, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et les associations locales.



*Dispositif implanté à Wissant pour inciter le public à contribuer à l'observatoire photographique des paysages et à observer le rivage (Photo Ph.S octobre 2025).*

## 5 Analyse de la candidature au renouvellement du label

### 5.1 Les conditions d'octroi du label sont satisfaites

Rappelons que selon l'article L341-15-1 du code de l'environnement : « *le label "Grand site de France" peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* ».

C'est au regard de ces critères que votre commission doit évaluer la qualité du projet qui lui est présenté. La grande notoriété du Grand Site, tout comme sa forte fréquentation, sont confirmées par les comptages et par la diversité des publics qui le fréquentent. La nature du projet présenté correspond aux exigences du Code de l'environnement. Les caractéristiques associées à la marque « Grand Site de France », telles que définies dans son règlement d'usage<sup>25</sup>, semblent globalement satisfaites.

Depuis plusieurs années, une subvention est attribuée à chaque territoire engagé dans un projet de Grand Site ou ayant obtenu le label. Il est important de rendre compte chaque année aux instances nationales de l'usage des financements spécifiques accordés à un territoire (par exemple en transmettant le dossier de bilan présenté lors du comité de pilotage). Sur une période de label portée à huit ans<sup>26</sup>, le montant du financement de l'État, notamment pour renforcer les actions qualitatives sur les paysages, pourrait atteindre 480 000 €, selon les règles actuelles. Il est également important pour chaque Grand Site de disposer d'indicateurs de suivi précisant pour les actions principales les valeurs d'objectif et l'état de réalisation.<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « *le label atteste notamment que le gestionnaire : préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site, assure son entretien et sa gestion au quotidien, permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site, intègre le développement économique local dans le projet du site, veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants, travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet* ».

<sup>26</sup> Le rapport « *Les Grands sites, la force fédératrice du paysage* » (IGEDD, octobre 2022, n° 014170-01) mentionnait dans sa recommandation n°6 « *confirmer la période de renouvellement du label à 6 ans* (avec souplesse, tolérance de +1 à 2 ans si justifié) (période post Covid).

<sup>27</sup> Le rapport précité mentionnait également dans sa recommandation n°4 « *Chaque Grand Site devra prévoir un ensemble d'indicateurs de résultats annuels associés aux orientations de son programme, dans un cadre minimal proposé par l'État* ». Les

## 5.2 Un dossier complet, mais des fiches encore imprécises

Le dossier de candidature du Grand Site de France des Deux-Caps est complet, bien structuré et crédible. Certaines fiches gagneraient cependant à être plus précises. En effet, si elles exposent des intentions claires, elles ne détaillent pas toujours les modalités de mise en œuvre des actions envisagées et paraissent, en l'état, trop générales pour permettre une évaluation rigoureuse des effets attendus<sup>28</sup>.

## 5.3 Une évaluation encore insuffisante

Les actions prévues dans le cadre du futur label sont dotées d'indicateurs, mais ceux-ci ne disposent pas de valeurs initiales ni d'objectifs chiffrés. Par ailleurs, les bilans annuels, prévus par le règlement d'usage du label en vigueur jusqu'en novembre 2025, n'ont pas été produits. La direction du Grand Site a indiqué que ces bilans étaient présentés lors des comités de pilotage. Il convient de noter qu'en sept ans, seulement cinq comités de pilotage se sont tenus<sup>29</sup>.

## 5.4 Les questions soulevées à l'issue de l'examen du dossier et de la visite de terrain (13 au 15 octobre 2025)

La question de l'hyper-fréquentation demeure le défi majeur du Grand Site des Deux-Caps.

L'hyper-fréquentation reste le défi majeur du Grand Site des Deux-Caps. Malgré les succès obtenus dans la canalisation des flux, la pression estivale demeure très forte, menaçant à la fois l'expérience de visite et la conservation des milieux naturels et paysagers. La concentration des publics est particulièrement marquée sur trois sites : la Digue Sud de Wissant, le cap Gris-Nez avec plus de 300 000 passages et le cap du Blanc-Nez avec plus de 270 000 passages. Les moyens de contrôle des incivilités restent insuffisants. L'extension du Grand Site vers le Mont de Couple pourrait répartir une partie du public vers l'arrière-pays, mais elle risque aussi d'accroître la fréquentation globale en renforçant l'attractivité du site. C'est l'enjeu essentiel de la période qui s'ouvre.

Le renforcement de la qualité paysagère est effectif depuis l'accompagnement du Grand Site par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée, dont les interventions sont qualitatives. Cependant, plusieurs sujets importants restent à examiner et à traiter, notamment en raison de leurs incidences paysagères. **C'est le cas, par exemple, de l'évolution du restaurant désaffecté situé au sommet du Mont d'Hubert, qui gagnerait à être renaturé ou, à défaut, à faire l'objet d'un projet paysager de grande qualité.**



Partie sommitale du Mont d'Hubert, inaccessible aux voitures depuis 2020 à la suite de dégradations. L'ancien restaurant aujourd'hui désaffecté, constitue un élément très disgracieux. La renaturation du site, constituerait une mesure utile pour la préservation du site du Cap Blanc-Nez et de ses abords (photo Ph.S octobre 2025).

Plus au sud, la colline sur laquelle a été implantée la zone d'activité de la Trésorerie à Wimille, tout comme le camp de mobil-homes situé sur les hauteurs du vallon de Terlincthun à Boulogne-sur-Mer et les camps installés dans le hameau de Terlincthun à Wimereux, gagneraient à faire l'objet d'un travail de qualité paysagère.

membres de la mission d'inspection générale des sites et paysages rappellent leur disponibilité pour assurer ce regard expert durant la période du label a minima à mi-parcours.

28 Fiches 232, 313, 323, 331 ou 346 par exemple.

29 Les 16 novembre 2018, le 12 décembre 2019, le 1er février 2022, le 22 juin 2023, le 15 mai 2025.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que ce secteur, proche du futur site classé de la Pointe de la Crèche et situé à moins de 300 mètres de la Colonne de la Grande Armée, revêt une importance historique majeure : c'est là que Napoléon avait rassemblé plusieurs dizaines de milliers de soldats pour leur remettre la Légion d'honneur.



*Zone d'activités économiques de la Trésorerie à Wimille ci-dessus et aire d'implantation d'habitations de gens du voyage sur le coteau de la commune de Boulogne-sur-Mer ci-dessous.*



*Les deux secteurs gagneraient être pris en compte dans les objectifs d'amélioration de la qualité paysagère (photo Google street pour la photo supra, Ph.S octobre 2025 pour la photo infra).*

Par ailleurs, **il conviendra de systématiser les interventions de l'AMO paysagère pour tous les aménagements prévus sur l'espace public et les infrastructures et d'examiner comment accompagner les projets privés afin de renforcer la cohérence paysagère. Le plan définissant cette cohérence devrait être actualisé, en tenant compte de l'extension du Grand Site et des enjeux aux franges de celui-ci.**

La cohérence de l'extension du périmètre est globalement assurée conformément aux débats antérieurs de votre commission. Il reste cependant à compléter cette démarche en intégrant la vallée de la Slack, une zone humide encore relativement préservée, afin de l'inclure dans l'écrin que constitue le Grand Site.

La mobilité collective a peu progressé alors que la quasi-totalité des trajets est effectuée en voiture. Le caractère trop général des intentions affichées et l'absence de dispositions concrètes dans la fiche-action dédiée justifient qu'une attention particulière soit portée à ce sujet. Il est essentiel que la région (autorité organisatrice de la mobilité pour les services interurbains) et les trois EPCI compétents pour les dessertes locales élaborent une stratégie partagée. Celle-ci devrait permettre un renforcement significatif de l'offre, non seulement en période de pointe de fréquentation, mais aussi tout au long de l'année, étant donné que les excursions à la journée sont très pratiquées sur le territoire du Grand Site.

Le dossier évoque à plusieurs reprises la crise migratoire qui déstabilise comme nulle part ailleurs les actions menées par les collectivités publiques pour la préservation du Grand Site et particulièrement des sites classés. Votre rapporteur a pu constater, lors de ses entretiens avec les acteurs du Grand Site et le Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, l'importance de la présence des migrants. Ces

populations, qui tentent de traverser la Manche dans des embarcations de fortune cachées par les passeurs dans les dunes, exercent une pression significative sur les milieux naturels. Une part non négligeable du littoral du Grand Site est concernée, notamment les Dunes de la Slack, un secteur à grande sensibilité environnementale. Il y a lieu de rappeler cette spécificité et à souligner le découragement de certaines équipes face à cette situation, tout en saluant leur détermination à poursuivre leurs missions.

#### Le respect de la charte graphique : une exigence à renforcer

De nombreux documents publiés par la direction du Grand Site de France n'ont pas respecté la charte graphique ministérielle (voir annexe 8). Le site Internet des Deux-Caps illustre également cette tendance à promouvoir l'action du Conseil départemental, au détriment des règles d'utilisation du label et de son logotype.

Pourtant, l'emploi de la charte graphique définie par le ministère, qui décerne le label, est une exigence. Elle vise à faciliter l'appropriation, sur l'ensemble du territoire national, des enjeux liés aux sites classés ou labellisés. Le respect de cette charte est donc essentiel pour habituer les visiteurs à respecter les lieux et à les découvrir sans les altérer.

Cela n'empêche aucunement le Conseil départemental du Pas-de-Calais de préciser, dans ses publications, le rôle clé qu'il joue dans la réussite de la politique de protection des sites classés et de leur environnement, comme en témoigne l'obtention du label.

#### **5.5 Les débats lors de la CDNPS du 17 décembre 2024**

La séance de la commission départementale a permis de souligner la bonne coopération entre les acteurs du territoire et l'importance des enjeux écologiques, notamment pour la colonie de mouettes tridactyles. Deux thèmes ont donné lieu à des questions :

- les modalités appliquées pour obtenir l'adhésion des nouvelles communes ;
- l'existence d'une charte signée par les communes, permettant une sensibilisation des maires au volet patrimonial.

À l'issue des échanges, la commission a émis un avis favorable à l'attribution du label, à l'unanimité des votants (quatre membres ne prenant pas part au vote en raison de leur implication dans le projet : la représentante du Conservatoire du Littoral, celle du Conseil départemental, celle du CAUE et le représentant d'Eden 62).

### **Conclusion**

Depuis la délivrance de son premier label le 29 mars 2011, le Grand Site de France des Deux-Caps a considérablement évolué dans ses pratiques. L'implication du Conseil départemental du Pas-de-Calais a permis d'assurer une stabilité dans l'équipe de direction et dans la gouvernance. Cette implication a également favorisé la construction d'une stratégie territoriale mobilisant ses partenaires, ce qui a conduit à :

- une nette amélioration de la gestion des espaces naturels ;
- un développement des circuits de mobilité active ;
- un retrait ou une réduction des stationnements automobiles sur les sites classés, notamment aux Deux-Caps (Blanc-Nez et Gris-Nez).

Certains enjeux majeurs auxquels le Grand Site est confronté nécessitent la construction d'une stratégie collective entre les acteurs. Parmi ceux-ci figurent :

- l'approche paysagère dans les documents d'urbanisme, esquissée mais non encore pleinement réalisée ;
- la mobilité, via des transports en commun aujourd'hui insuffisants pour réduire l'usage massif de la voiture.

Pour cette dernière, la complexité de l'exercice réside dans le fait que trois EPCI sont concernés par le périmètre du Grand Site, que celui-ci est couvert par deux Parcs Naturels (un Parc naturel marin et un parc naturel régional) ; et qu'il est également soumis à trois SCOT, deux PLUi et plusieurs PLU. L'extension projetée du Grand Site à 18 communes est opportune pour donner de la profondeur au Grand Site et éviter une concentration excessive des visiteurs sur la bande littorale. Cependant, cette extension gagnerait dans le futur à inclure la vallée de la Slack, dont la protection apparaît aujourd'hui insuffisante.

L'intervention depuis 2019 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère s'est avérée très utile pour qualifier les aménagements urbains et mieux prendre en compte les évolutions dictées par le changement climatique. Cette action paysagère gagnerait à être poursuivie et renforcée dans le cadre d'un plan global sur les dix-huit communes du Grand Site élargi.

Le travail entrepris sur l'accueil du public via les cinq schémas sectoriels est utile dans la mesure où il permet d'éloigner les voitures du rivage et des sites classés et de faciliter l'emploi des mobilités douces pour parcourir le Grand Site. La Véloroute progresse, mais son achèvement reste en suspens. Les nouvelles aires d'accueil sont désormais plus qualitatives et mieux intégrées dans leur environnement. Une incertitude persiste cependant sur l'évolution des capacités d'accueil à l'horizon 2032.

L'action menée pour accompagner le regard du visiteur est intéressante. Parmi les initiatives à souligner figurent le festival de photographie, l'appel à contribution citoyenne pour l'observatoire photographique des paysages, le réaménagement des lieux d'interprétation pour améliorer le confort des visiteurs.

Enfin, il est important de souligner devant votre commission le travail de qualité effectué par les acteurs du Grand Site, par son équipe d'animation, l'implication des élus mais aussi des services de l'Etat, notamment de la DREAL et de son inspecteur des sites dans l'évolution de la gestion des espaces et en premier lieu des sites classés.

### **Les recommandations :**

Votre rapporteur propose donc d'accorder le label aux Deux-Caps sur un périmètre concernant 18 communes pour une période de huit ans en prenant en compte les recommandations suivantes :

- 1- actualiser le plan de cohérence paysagère de 2016 sur les 18 communes, en lien avec le travail du PNR sur son plan paysage, afin de préparer d'éventuelles nouvelles extensions du Grand Site ;
- 2- engager les démarches en vue d'une extension du périmètre du Grand Site notamment à la vallée de la Slack ;
- 3- systématiser l'accompagnement paysager pour tout projet d'intervention sur les infrastructures traversant le Grand Site et sur l'espace public ; définir les modalités efficaces pour accompagner les projets privés ;
- 4- accentuer la mobilité collective sur l'ensemble du Grand Site afin de limiter davantage le recours aux véhicules particuliers pour accéder aux principaux secteurs de la bande littorale ;
- 5- examiner, sur le site du Mont Hubert, la perspective d'une renaturation de sa partie sommitale en lieu et place du restaurant désaffecté, ou présenter un projet à très haute valeur paysagère ;
- 6- engager une réflexion en vue d'un traitement paysager de la zone d'activité de Wimille et du coteau de Terlincthun à Wimereux, à proximité de la Pointe de la Crèche et de la colonne de la Légion d'honneur ;
- 7- valoriser le Fort et la batterie côtière de la Crèche afin qu'ils puissent, via une scénographie et, le cas échéant, une muséographie dédiée, contribuer à la formation de la mémoire collective ;
- 8- poursuivre l'accompagnement des campings pour leur bonne intégration paysagère dans le grand paysage et renforcer leur qualité intérieure pour qu'elle soit en adéquation avec l'esprit du Grand Site ;
- 9- utiliser systématiquement la charte graphique ministérielle pour l'usage du label et des sites classés ;
- 10- mener une inspection à mi-parcours pour éclairer les acteurs et les services de l'Etat sur la seconde période du label.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'avis de la CSSPP porte sur le dossier daté d'octobre 2025.



Philippe Schmit  
Inspecteur général

## Annexe 1 : présentation sommaire du bilan par actions du label 2019-2024

### Deuxième label 2018-2024

référence de l'action dans le programme d'action (numéro)	objectifs	Part de l'action réalisée (sur un objectif de 100)	effet concret de la mesure ou de l'action
<b>AXE 1 préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques</b>			
(3.1.1)	<b>Mettre en œuvre une stratégie foncière au service du paysage</b> : anticiper l'évolution du trait de côte et développer la maîtrise foncière sur le linéaire côtier de la Pointe de la Crèche au Cap Blanc-Nez autour du Cap Gris Nez	50 %	<p>Le pilotage de cet engagement a été recentré vers le Parc Métropolitain Côte d'Opale. Cet enjeu dépasse la simple façade littorale présente sur le périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps.</p> <p>Des actions ont été menées localement et collectivement sur l'enjeu du maintien de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) piloté par la DDTM.</p> <p>Des outils de suivi de l'évolution du trait de côte via l'observatoire photographique, en lien et en partenariat avec le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France, complètent ce premier item complexe soumis à des épisodes climatiques de plus en plus réguliers.</p>
(3.1.2)	<b>Prendre en compte les enjeux paysagers dans les documents de planification</b> : Mettre en place un groupe de travail urbanisme pour assurer un accompagnement sur l'intégration paysagère des différents projets.	50 %	<p>Cet engagement a été recentré sur la compétence Droit du Sol et Urbanisme des trois EPCI auxquels les communes du GSF sont membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communauté d'Agglomération du Boulognais</li> <li>- Communauté de communes de La terre des 2 caps</li> <li>- Communauté d'agglomération Grand Calais Terres &amp; Mers</li> </ul> <p>Le PLUi de la CCT2C approuvé le 04 décembre 2019 est en cours de révision pour une approbation probable en juin 2025. Dans ce cadre, afin de préserver les paysages et la trame écologique des 18 communes du GSF : 425 éléments ont été ajouté au patrimoine bâti traditionnel protégé avec règlement plus exigeant (total : 679 éléments protégés type bâtiment d'origine agricole, maison de pêcheur, maison de ville, muret...) ; et 256 éléments ont été rajoutés au patrimoine naturel à sauvegarder (total de 4272 éléments protégés type haie, espace vert protégé, alignements d'arbres...).</p> <p>Des actions concrètes menées par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (révision de la charte signalétique) ; la publication d'un premier guide RETEX (retour d'expérience) piloté par le CAUE62 sur les enjeux de publicité, de signalétique et signalisation ; une formation issue du projet national porté par le Ministère de la Transition écologique, la fédération nationale des CAUE et l'AMF sur l'élue(e) et le paysage*, sont venues clôturer en 2024 cet engagement partiellement mis en œuvre.</p>
(3.1.3)	<b>Gérer globalement les espaces naturels au service des paysages emblématiques du site des Deux-caps</b> : Proposer une stratégie globale de gestion des sites naturels au service du site et des paysages.	75 %	<p>Un bilan dynamique et très positif s'appuie sur une volonté partagée des différents acteurs de s'engager à terme sur un plan de gestion multi sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- révision des docobs des sites NATURA 2000 4, 5 et 6</li> <li>- mise en gestion de nouveaux espaces naturels (la Crèche par Eden 62, les dunes d'Audresselles par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)</li> <li>- renforcement de la Trame Verte et Bleue par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale</li> <li>- renforcement des liens avec l'Office français de la Biodiversité et le Parc naturel marin sur la gestion de l'estuaire de la Slack</li> <li>- dans le cadre du plan de paysage du bassin carrier, le Parc naturel apportera un regard particulier au schéma de plantation afin de renforcer les ceintures vertes (Leulinghen-Bernes, Marquise)</li> <li>- mise en place d'un groupe de travail piloté par la Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer pour formaliser l'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives sur le volet environnemental des autorisations réglementaires</li> <li>- mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur les falaises de la Crèche et du Cap Blanc-Nez en faveur du Fulmar Boréal et la colonie de Mouettes tridactyles.</li> </ul> <p>Pour être complet, il est utile de préciser que la façade littorale du GSF Les Deux-Caps est au cœur de la problématique migratoire qui impacte particulièrement le site naturel des dunes de la Slack.</p>
(3.1.4)	<b>Mobiliser les acteurs pour un paysage, protégé et partagé</b> : Finaliser la procédure de classement du site de la Pointe de la Crèche et homogénéiser les périmètres de protection du Grand Site de France Les Deux-Caps.	50 %	<p>La DREAL est mobilisée sur la procédure de classement de la Pointe de la Crèche.</p> <p>L'enquête publique sera reconduite en 2025.</p> <p>Le dispositif de la loi Biodiversité de 2016 visant à harmoniser d'ici 2026 la situation des sites inscrits, reste au point mort après une première réunion technique initiée en juillet 2021.</p>
(3.1.5)	<b>Mobiliser les acteurs pour un paysage, protégé et partagé</b> : Faire partager les objectifs de préservation et de valorisation des paysages du Site des Deux-Caps auprès des différents acteurs du territoire.	100 %	<p>Cet engagement a vu la concrétisation de nombreuses initiatives avec la mise en place de l'observatoire photographique des paysages (Vues de la mer) porté par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et associant les Grands Sites de France Baie de Somme et Deux-Caps et le Conservatoire du Littoral, le lancement du programme USAC (Unesco Sites Across the Channel) par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pointant la perspective de candidater au label Géoparc ou la mise en ligne sur le www.observatoire-photographique.lesdeuxcaps.fr, du suivi photographique des dix-sept entités paysagères ou spots remarquables du Grand Site de France Les Deux-Caps.</p> <p>Enfin, le CAUE62 se mobilise dans le cadre d'une convention spécifique financée par le Département du Pas-de-Calais au travers de conseils aux communes du Grand Site de France Les Deux-Caps.</p>

<b>AXE 2</b>	<b>Proposer une nouvelle expérience de découverte</b>		
(3.2.1)	<b>Mettre en œuvre la stratégie d'accueil :</b> Finaliser la scénarisation des voies d'accès au Grand Site de France Les Deux-Caps	<b>25 %</b>	Il s'agit de l'engagement la moins abouti. L'extension du périmètre GSF va venir interroger la nouvelle spatialité des "entrées du GSF" et questionner cet enjeu.
	<b>Mettre en œuvre la stratégie d'accueil :</b> Achever les tronçons de l'Eurovéloroute n°4,	<b>50 %</b>	Sur un tronçon sur les 4 derniers à réaliser sur le tracé de la Vélomaritime traversant le Grand Site de France Les Deux-Caps entre Sangatte Blériot-Plage à Wimereux, a été concrétisé. Il s'agit du tronçon reliant le nord de Wimereux à l'entrée sud d'Ambleteuse. La réflexion est engagée sur le tronçon du Blanc-Nez, entre Escalles et Sangatte avec une étude "ERC" sur les cinq scénarios potentiellement envisageables. Pour les deux tronçons d'entrée nord et sud de Wissant, les négociations sur les acquisitions foncières nécessaires aux projets sont dans l'impasse. La mobilité cyclable est un enjeu partagé par les trois EPCI, le Département du Pas-de-Calais et la région Hauts-de-France, qui ont adopté des schémas et plan cyclable cohérents entre eux et ciblant une approche concrète de l'offre vélo à développer sur le GSF Les Deux-Caps.
	<b>Mettre en œuvre la stratégie d'accueil :</b> Pérenniser l'itinéraire du GR120 et favoriser la création d'une trame de chemins pédestres de découverte du Grand Site	<b>75 %</b>	La mobilisation du réseau associatif affilié au Comité départemental de la randonnée pédestre du Pas-de-Calais a permis de maintenir un tracé accessible aux randonneurs sur le GR120 malgré la fermeture temporaire du Blanc-Nez et de plus long terme entre le Gris-Nez et le Noirde, de la SPPL. De la même façon, le CDRP 62 et le Conseil départemental du Pas-de-Calais ont initié en 2023 une réflexion partagée dans la continuité de la révision du Schéma d'Accueil Stratégique du GSF Les Deux-Caps, sur la refonte de l'offre de découverte en mobilité douce baptisée "projet Marguerite" sur chacun des cinq schémas d'accueil locaux.
	<b>Mettre en œuvre la stratégie d'accueil :</b> Mettre en œuvre les schémas d'accueil locaux des cinq entités paysagères du Grand Site de France	<b>75 %</b>	L'adoption, à l'unanimité en juillet 2023 en COPIL de la gouvernance du GSF Les Deux-Caps de la révision du Schéma d'Accueil Stratégique, est venue actualiser et valider un bilan des réalisations mis en œuvre depuis l'obtention du label Grand Site de France en 2011. Il est complété d'une vision prospective des projets identifiés à l'échelle de chacun des cinq schémas d'accueil locaux à l'horizon 2032 suivant les enjeux définis d'accueil du public, de développement de l'offre de mobilité douce, d'évolution et d'impact des transitions sur le site et d'expérience à mener pour la maîtrise de la fréquentation et la préservation de la biodiversité du site. Sur la période 2018-2024, le stationnement sauvage sur la RD 940 entre Wimereux et Ambleteuse, au cœur du site classé, a été supprimé. De la même façon, le parking des Allemands (40a 50 pl.) situé au cœur des dunes de la Sack a été fermé et a bénéficié d'une opération de renaturation. Une aire d'accueil d'une capacité équivalente a été réalisée en 2023 dans l'enveloppe urbaine du nord de Wimereux avec des connecteurs pédestres et cyclables. Au Blanc-Nez, le stationnement à l'extrémité de la falaise du Crac d'Escalles a été supprimé (120 à 150 pl.) au profit d'une aire d'accueil paysagère récemment créée sur la frange urbaine du village (80 pl.). La place d'Escalles située au cœur de la commune, a été réaménagée (50 pl.). Le bilan financier de la période 2018-2024 détaille et complète les nombreuses opérations menées dans le cadre des schémas d'accueil locaux.
(3.2.2)	<b>Travailler autour d'une nouvelle expérience à vivre :</b> organiser le pilotage de la destination Grand Site de France Les Deux-Caps.	<b>75 %</b>	Ce premier volet du triptyque bâti par Pas-de-Calais Tourisme, en lien avec le Comité régional de tourisme Hauts-de-France, les trois EPCI en compétence tourisme du territoire du GSF Les Deux-Caps, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la CCI Côte d'Opale, a acté le pilotage de la destination GSF Les Deux-Caps sur un enjeu d'attractivité durable, mobilisant des priorités qualitatives d'une offre économique touristique responsable corrélée à une maîtrise de la fréquentation.
	<b>Travailler autour d'une nouvelle expérience à vivre :</b> accompagner les prestataires dans la construction de l'expérience-visiteur.	<b>75 %</b>	Cet engagement s'est concrétisé par la mise en œuvre de dispositifs et outils d'accompagnement des entreprises et activités de tourisme : - appel à manifestation d'intérêt de l'ADBE dans le cadre du Fonds Tourisme Durable - France relance - appel à projets "Sow Tourism" - implantation de la marque "Accueil Vélo" en support de la Vélomaritime (trois certifications dont la Maison du Site des Deux-Caps) - création du réseau de partenaires "Sélection Grande Côte d'Opale" - Mise en œuvre de la démarche d'accompagnement à l'hôtellerie de plein air en gestion communale, soutenue par un guide et des fiches pratiques initiées par le CAUE62 associant le Parc naturel régional et Pas-de-Calais Tourisme - Contribution au groupe de travail "La gestion durable de la fréquentation dans les GSF - méthode et pratique"
	<b>Travailler autour d'une nouvelle expérience à vivre :</b> faire du visiteur, un acteur du Grand Site de France Les Deux-Caps	<b>50 %</b>	Cet engagement s'est concrétisé autour de la mise en œuvre de plusieurs projets : - du potager à la table - du "Deux-Caps Photos Festival" lancé en 2021, repris en 2023 et proposant plus de 20 expositions photographiques in situ - la mise en place du Conseil consultatif associatif dès 2018 a permis de favoriser l'accompagnement d'initiatives liées à l'accueil des visiteurs (association des Amis du Fort de la Crèche, des Amis du Fort d'Ambleteuse, le Charme de Wimereux, Valorisons Wimereux, Art et Histoire de Wissant...). Néanmoins, la crise sanitaire de la COVID-19 a eu un effet catalyseur dès la saison estivale 2020, de comportements de visiteurs caractérisés par une moins-value écologique et un développement des constats d'incivilités, celles-ci liées à l'itinérance en camping-cars et autres véhicules aménagés en lieu d'hébergement, sont particulièrement pointées de façon négative. Une opération de sensibilisation en lien avec les brigades de Gendarmerie de Marquise et Fréthun a été initiée en 2023 (faux PV pédagogique) complétée d'une veille sur les principaux sites utilisés par les camping-caristes. Mais elles concernent également les activités de pleine nature pratiquées sans autorisation, de façon anarchique, ainsi que les tournages et diffusion d'images mettant en scène des usages interdits sur les sites.

AXE 3   Faire du site un laboratoire de l'innovation territoriale			
(3.3.1)	<b>Conforter et accompagner l'identité agricole et maritime :</b> Conforter et accompagner un volet « innovation des pratiques agricoles » en lien avec la Chambre d'Agriculture	75 %	Ce volet dynamique conforte la place des pratiques agricoles sur le Grand Site de France Les Deux-Caps. L'animation de la Chambre d'agriculture, l'implication de la profession agricole regroupée au sein de l'association des paysans du Site des Caps, les contributions du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, du Conservatoire du Littoral et du Département du Pas-de-Calais, contribuent à ancrer la nécessité d'évolution des pratiques et la dimension paysagère de l'agriculture. L'opération "2 Caps en Fermes" soutenue par des guides d'accompagnement et un pilotage du CAUE62, celles initiées par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale de plantation de haies, de création de mares, le conventionnement de mise à disposition agricole de terrains, propriété du Conservatoire du Littoral, la participation de la CLIMA du Gris-Nez sur l'expérimentation de non-labour ou la mise en place de formation "Haute Valeur Environnementale" par la Chambre d'agriculture auprès des exploitants, illustrent l'engagement partagé des différents acteurs locaux de 2018 à 2024.
	<b>Conforter et accompagner l'identité agricole et maritime :</b> Concrétiser la dimension maritime et littorale du Grand Site de France Les Deux-Caps	75 %	Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (PNM) anime cet engagement concrétisé par de nombreux projets partagés avec la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps : - mise en œuvre de l'observatoire photographique "vue de la mer vers la terre" - appel à projets en soutien d'acteurs associatifs locaux (Fort d'Ambleteuse, association Flaubert des 2 Caps...) - mise en œuvre en 2020 d'un premier réseau de bacs à marée sur les communes littorales du GSF Les Deux-Caps par les associations Nature Libre et Rivages Propres - mise en œuvre des premières aires marines éducatives au niveau scolaire, primaire et secondaire - Depuis 2018, le PNM se mobilise sur la gestion de l'estuaire de la Slack (renaturation d'une partie de l'estuaire, enjeu sur la nidification du Grand Gravelot, lutte contre les plantes invasives...) - soutien auprès des services de l'Etat dans la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Crèche et celles du Blanc-Nez en faveur du Fulmar boréal et de la Mouette tridactyle.
(3.3.2)	<b>Impliquer l'habitant, donner à voir et à comprendre aux visiteurs :</b> Concrétiser la volonté de placer l'habitant au cœur de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps.	75 %	Cet engagement recoupe celui porté par Pas-de-Calais Tourisme de "faire du visiteur un acteur du Grand Site de France Les Deux-Caps" (n°12) et s'appuie sur le dynamisme du tissu associatif du territoire. La mise en place du Conseil consultatif associatif dès 2018 a permis de conforter la place des habitants via les associations locales. Plusieurs projets ont été mis en œuvre avec le soutien et la participation des habitants : - Soutien technique de l'association du Fort de la Crèche dans l'ouverture au public du site militaire - soutien technique et financier au Comité départemental de randonnée pédestre du Pas-de-Calais, aux associations VTT des 2 Caps, au SOC Athlétisme (Stade Olympique Calais) ou aux associations de longe côte à Wissant, Wimereux et Sangatte Blériot-Plage. - création en 2023 du sentier d'interprétation "Ambleteuse Historique" en lien avec l'association des Amis du Fort, deux habitants d'Ambleteuse et les services de l'Etat (ABF) - création du belvédère de la Pointe aux Oies en 2024 et d'un contenu d'interprétation associant le Groupe ornithologique et naturaliste des Hauts-de-France, les associations Valorisons Wimereux et le Charme de Wimereux, et un habitant de Wimereux s'étant manifesté lors de la phase de "mise à disposition du public" du projet d'aménagement. Néanmoins, cette orientation ciblant l'enjeu de faire du GSF un lieu de vie pour ses habitants, nécessite d'être animée, à la fois dans la participation et la connaissance partagée de la démarche GSF par les habitants, mais aussi en développant le sentiment d'appartenance et de fierté vis à vis du GSF Les Deux-Caps.
	<b>Faire du label Grand Site de France, un vecteur de cohésion et d'innovation sociale, éducative, sportive, environnementale et culturelle :</b> Développer la cohésion sociale autour de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps	100 %	Cet engagement repose sur la volonté du Conseil départemental du Pas-de-Calais d'inclure dans la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps les actions concrètes de cohésion et d'innovation sociale. Elles se traduisent sur la période 2018-2024 par : - l'application d'une clause d'insertion sociale dans les marchés publics soutenant les actions mises en œuvre dans le cadre de la démarche GSF - la mise en place de marchés spécifiques de réinsertion sociale et professionnelle en avril 2019, renouvelés en avril 2022 pour 3 ans Ces marchés bénéficient à trois associations d'insertion locales mobilisant chacune un encadrant et huit bénéficiaires du RSA Un marché similaire a été concrétisé pour prendre en charge la maintenance et l'entretien de la flotte de vélos en location à la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.
(3.3.3)	<b>Faire du label Grand Site de France, un vecteur de cohésion et d'innovation sociale, éducative, sportive, environnementale et culturelle :</b> Favoriser la fonction catalyseur de la démarche GSF Les Deux-Caps,	50 %	Volontairement transversal, ce dernier engagement s'est en partie concrétisé au travers des différents projets mis en œuvre. Deux guides de retour d'expérience sont venus "mémoriser" l'action menée depuis 2011 et l'attribution du label Grand Site de France Les Deux-Caps : - signalétique en 2022 - photographie en 2023 Le travail a été initié sur un troisième opus consacré aux techniques développées dans la gestion et la lutte contre les plantes invasives mobilisant le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Parc naturel Marin et l'Office français de la Biodiversité, Eden 62 et le Conservatoire du Littoral. Côté aménagement, la recherche et l'expérimentation portent sur l'innovation de revêtement adapté mais perméable, la gestion et l'infiltration de l'eau. Un partage de ces valeurs a été initié sur quelques projets associant la communauté éducative (sensibilisation aux laisses de mer, atelier nichoirs...). Le projet PASSAGE, acronyme anglais de Public Authorities Supporting low-carbon Growth in European maritime border regions, s'est mué en une prolongation du partenariat Transmanche regroupant des partenaires anglais, belges, néerlandais et français. Néanmoins, le Brexit, la crise migratoire très présente sur le littoral des Deux-Caps, une situation économique fluctuante et un contexte d'inflation de l'immobilier sur le littoral et désormais rétro-littoral, ont contrarié une mise en œuvre aboutie de cet engagement.

(source : direction du Grand Site et Ph.S)

## Annexe 2 : programme d'action 2025-2032

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU LABEL 2025-2032		
référence de l'action	Actions (une ligne par action)	maître d'ouvrage en charge
<b>Préserver les paysages et gérer les espaces naturels</b>		
111	Concrétiser le projet de plan de gestion multisites des espaces naturels du GSF Les Deux-Caps et garantir les moyens nécessaires de sa mise en œuvre	Eden 62
112	Renforcer les corridors et liaisons écologiques, conforter et développer la biodiversité.	PNRMO en pilote Principal
<b>Développer le conseil, l'accompagnement des projets, la maîtrise de l'occupation et l'utilisation des sols.</b>		
121	Renforcer et préserver les enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme	OCT2C/GCTM/CAB
122	Conforter et harmoniser la réglementation existante des périmètres de protection	Etat (DREAL)
123	Renforcer la maîtrise foncière et l'expertise de préservation du territoire	OCT2C/GCTM/ CAB / et CDL
124	Mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagement paysager au bénéfice des acteurs de la démarche GSF Les Deux-Caps	CD62
<b>Intégrer les risques, adapter la démarche au changement climatique</b>		
201	Mobiliser les acteurs de la démarche GSF Les Deux-Caps au changement climatique	PNRMO / CD62
<b>Partager l'enjeu d'un accueil de qualité en cohérence avec l'offre et la capacité du site</b>		
211	Mettre en œuvre les aménagements d'accueil validés par le Schéma d'Accueil Stratégique du GSF Les Deux-Caps sur le secteur du Blanc Nez en lien avec GCTM et les communes concernées.	GCTM / CD62
212	Développer les aménagements d'accueil validés par le Schéma d'Accueil sur le secteur de la Baie de Wissant et Mont de Couple en lien avec la CCT2C, le PNRMO et les communes concernées.	OCT2C/ PNRMO / CD62
213	Développer les aménagements d'accueil validés par le Schéma d'Accueil sur le secteur du Gris Nez en lien avec la CCT2C et les communes concernées	CCT2C/ CD62
214	Mettre en œuvre les aménagements d'accueil validés par le Schéma d'Accueil Stratégique du GSF Les Deux-Caps sur le secteur des Dunes de Slack en lien avec la CCT2C et la CAB et les communes concernées.	OCT2C/CAB/CD62
215	Mettre en œuvre les aménagements d'accueil validés par le Schéma d'Accueil Stratégique du GSF Les Deux-Caps sur le secteur de la Pointe de la Crèche en lien avec la CAB, BDOO et les communes concernées.	CAB/BDOO/CD62
216	Travailler la coordination et la structuration des portes d'entrée du territoire du GSF Les Deux-Caps	CD62
217	Revisiter l'offre d'accueil des campings cars.	CD62
218	Evaluer la faisabilité de mise en œuvre des dispositifs de signalisation dynamique des aires d'accueil et de stationnement sur le GSF Les Deux-Caps	CD62
<b>Suivre et maîtriser la fréquentation</b>		
221	Conforter, compléter et partager les dispositifs de suivi et de l'observation de la fréquentation.	CD62
222	connaitre les activités et les manifestations de loisirs au naturel et les maintenir dans des pratiques durables et adaptées aux sites.	PNRMO / CD62
223	Accompagner les communes du périmètre élargi du GSF Les Deux-Caps dans leur développement.	CAUE62 / PNRMO/ CD62

<b>Favoriser l'expérience de découverte sans voiture</b>		
231	Développer les réseaux de circulation douces, piédestre, cyclable (avec la réalisation des derniers tronçons de la Vélomaritime) et équestre.	CD62
232	Améliorer les dessertes en transport en commun en lien avec GCTM, la CAB, la CCT2C, les communes et la Région HDF.	Région HDF/GCTM/ CAB/ CCT2C
233	Conforter l'interprétation du site et son offre de découverte	CD62
<b>Valoriser et accompagner l'identité agricole spécifique du GSF Les Deux-Caps</b>		
311	Programme d'opérations collectives Agricoles (OCA) en cohérence avec la démarche GSF Les Deux-Caps.	Association des Paysans du site des Caps/ Chambre d'Agriculture.
312	Valorisation paysagère des exploitations agricoles présentes sur le territoire du GSF Les Deux-Caps - Opération Deux-Caps en Ferme.	CD62
313	Evolution et innovation des pratiques agricoles.	Chambre d'Agriculture/CDL/PNROMO
<b>Intégrer la dimension maritime et littorale.</b>		
321	Déclinaison du programme d'actions du PNMarin EPMO pour "faire connaître, sensibiliser et mobiliser".	PNMarin EPMO
322	Animation de l'observatoire photographique des paysages vus de la Mer vers la Terre	PNMarin EPMO
323	Erosion et évolution du trait de côte.	CCT2C/GCTM/ CAB/ CDL/ PNMarin EPMO/ PMOO/ Etat
<b>Proposer une offre touristique équilibrée et cohérente.</b>		
331	Mobilisation des acteurs du tourisme sur le choix d'une offre responsable adaptée à la destination GSF Les Deux-Caps.	CRTHDF Pas de Calais Tourisme
332	Poursuivre l'action menée en faveur de l'hôtellerie de plein air sur une approche élargie du territoire du GSF Les Deux-Caps	CAUE62 Pas de Calais Tourisme
333	Valorisation du patrimoine géologique portée par la candidature du PNROMO au label GEOPARK.	PNROMO
334	Valorisations des patrimoines culturels et historiques du GSF Les Deux-Caps.	CD62
<b>Partager les savoirs et animer le territoire avec et pour les habitants du GSF Les Deux-Caps</b>		
341	Déclinaison du projet par l'insertion sociale et la solidarité	CD62
342	Fédérer les initiatives de pédagogie et de sensibilisation auprès des habitants et visiteurs du GSF Les Deux-Caps	Eden62 / PNROMO/ PNMarin EPMO/ CD62
343	Créer une synergie des valeurs paysagères du label GSF Les Deux-Caps au travers du "Deux-Caps Photos Festival".	CD62
344	Développer des partenariats avec le RGSEF et plus particulièrement avec les GSF Baie de Somme et Dunes de Flandre.	CD62 (GSF Les Deux-Caps)/ GSF Baie de Somme/ GSF Dunes de Flandre.
345	Poursuivre le partenariat international autour du Comité du Détriot du Pas-de-Calais.	CD62
346	Intégrer les évolutions numériques et sociétales dans une vigilance active du respect des usages.	CD62
<b>Gouvernance de la démarche GSF Les Deux-Caps</b>		
411	Maintenir un suivi et une évaluation du travail accompli et des moyens mobilisés au regard des engagements du plan d'actions 2025-2032.	CD62
421	Poursuivre l'initiative lancée en 2022 de retours d'expérience mises en œuvre sur le GSF Les Deux-Caps	CD62

### Annexe 3 : l'évolution des aires d'accueil

2018-2024		
<b>Suppressions</b>		
	aire d'accueil en bord du Blanc-Nez	Sangatte
	Suppression et renaturation du Parking du Cran d'Escalles - 2020	Escalles
	Suppression du stationnement longitudinal parasite de la RD 940 ( nord de Wimereux ) - 2021	Wimereux
	Démontage du parking des Allemands,	Wimereux
<b>Création</b>		
	Réalisation de l'aire d'accueil de Haute-Escalles -2009	Escalles
	création d'un parking temporaire en 2008	Sangatte
	Réalisation de l'aire d'accueil Hubert Latham à l'entrée sud du Sangatte –2018	Sangatte
	création du parking de Cran d'Escalles	Escalles
	Réalisation de l'aire d'accueil Camping-cars de 2010 à 2011	Wissant
	Réaménagement du site du Gris Nez avec suppression des parkings sauvages, renaturation, création d'une aire d'accueil,	Audinghen
	Mise en place du schéma d'Haringzelle : aire d'accueil VL, cars et camping-cars, 2 roues, randonneurs, protection et intégration des ENS, sanitaire + panneau d'accueil et d'information en 2023	Audinghen
	Réalisation d'une aire d'accueil de 63 places aux abords de l'agglomération (Bon Air)	Wimereux
<b>2024-2032</b>		
<b>Suppressions</b>		
	Diminution de la capacité de stationnement du parking temporaire du Blanc-Nez, puis suppression	Sangatte
	suppression et renaturation de l'aire d'accueil du Noirda	Audresselles
	supprimer le stationnement longitudinal le long de la RD 940	Wimereux/Boulogne
<b>Créations</b>		
	Réaménagement du Mont Hubert, réorganisation du stationnement existant	Escalles
	Mise en réseau des aires d'accueil secondaires ( Peuplingues, parking extensif de Strouanne .. )	Périmètre du Blanc-Nez
	Développer, mobiliser, retravailler les aires d'accueil autour du Mont de Couple	Audembert, Hervelinghen, St Ingelvert, Le
	Développement de l'offre payante de nuitée pour les camping-cars ( en lien avec la commune)	Audinghen
	Réhabilitation de l'ancien camping municipal en aire d'accueil + sanitaire + panneau d'accueil et d'informations	Audresselles
	Refonte du stationnement de la salle des fêtes ( la briqueterie ) + végétations > parking de délestage/ stationnement de la Manchue	Audresselles
	Réflexion sur une offre d'accueil VL connectée au site par une offre de mobilité douce	Ambleteuse (Raventhun) –Bazinghen
	Création d'une aire d'accueil à l'entrée sud de la commune	Wimereux
	Création d'une aire d'accueil à l'emplacement de l'ancien Gazelec	Wimereux/Boulogne
<b>Déplacement/réaménagement</b>		
	Report de l'aire d'accueil du Chatelet (érosion)	Tardinghen
	Refonte de l'aire d'accueil de la Motte du Bourg et de la carrière du Phare	Tardinghen
	Réflexion sur l'évolution de l'offre de stationnement au Cap Gris Nez ( à supprimer à très long terme) et son report sur Framezelle	Audinghen
	Requalification de l'avenue Turck, refonte du stationnement, déplacement piétons	Ambleteuse
	Réflexion autour du devenir du parking de la Pointe aux Oies et son déplacement en entrée nord de la commune	Wimereux

## Annexe 4 : compléments photographiques issus de la visite de terrain

### Les risques liés au changement climatique



Les sites côtiers comme La Pointe du Nid de Corbet à Audresselles subissent des effondrements liés au changement climatique (photo Ph.S octobre 2025).



Erosion à Ambleteuse en avril 2024 (source dossier de candidature p.102)

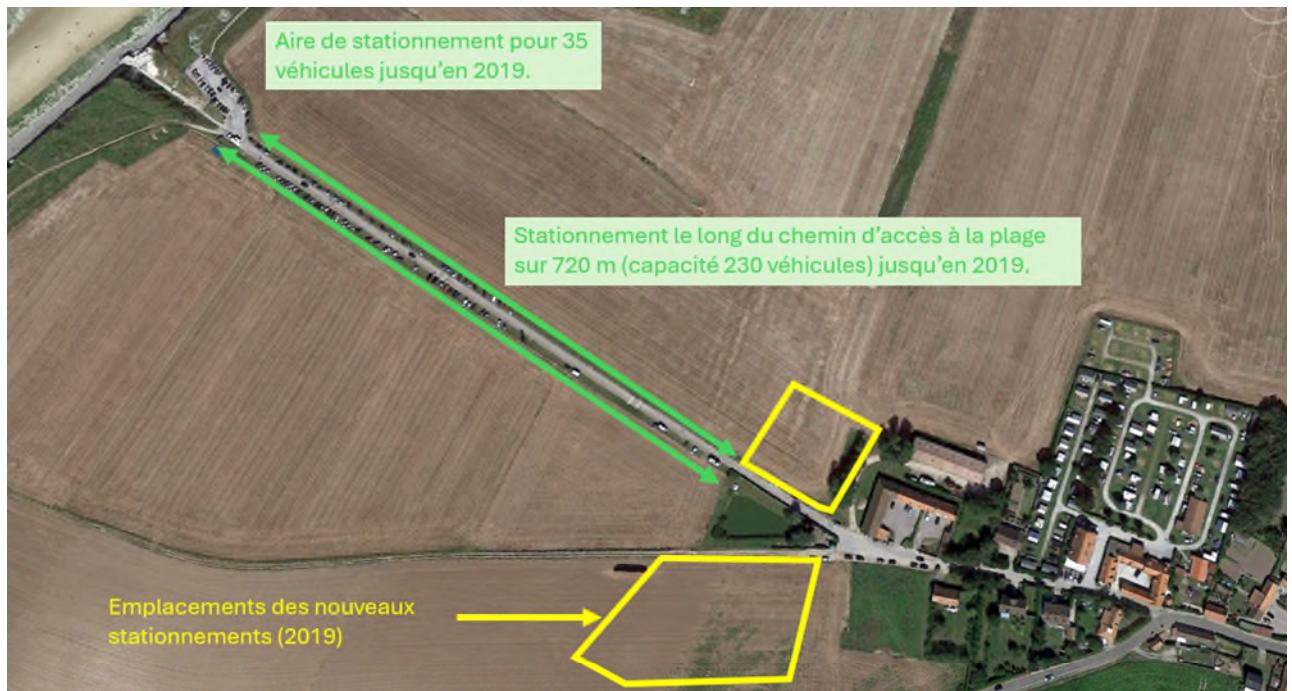
## Le stationnement des touristes sur les sites classés



*Le stationnement sur le Cap Blanc-Nez en 2010, source : dossier initial de candidature des Deux-Caps au label Grand Site de France*



*Nouvelle aire d'accueil du Bon air à Wimereux (photo Ph.S octobre 2025)*



Stationnement au Cran d'Escalles (site classé du Blanc-Nez) (en vert avant 2019, en jaune depuis 2019) photo Google earth.



Parc de stationnement en entrée du Grand Site depuis Sangatte (photo Ph.S avril 2025)

**La reprise des cheminements pour canaliser le public et sanctuariser des espaces naturels fragiles**



*Reprise de cheminement pour canaliser les visiteurs dans les Dunes de la Slack (photo Ph.S octobre 2025)*



*Reprise et élargissement des cheminements au pied du Cap Blanc-Nez (photo Ph.S avril 2025)*

## Paysage et patrimoine



*Paysage du Blanc-Nez avec ses ondulations si caractéristiques des espaces situés entre les Deux-Caps (photo Ph.S avril 2025)*

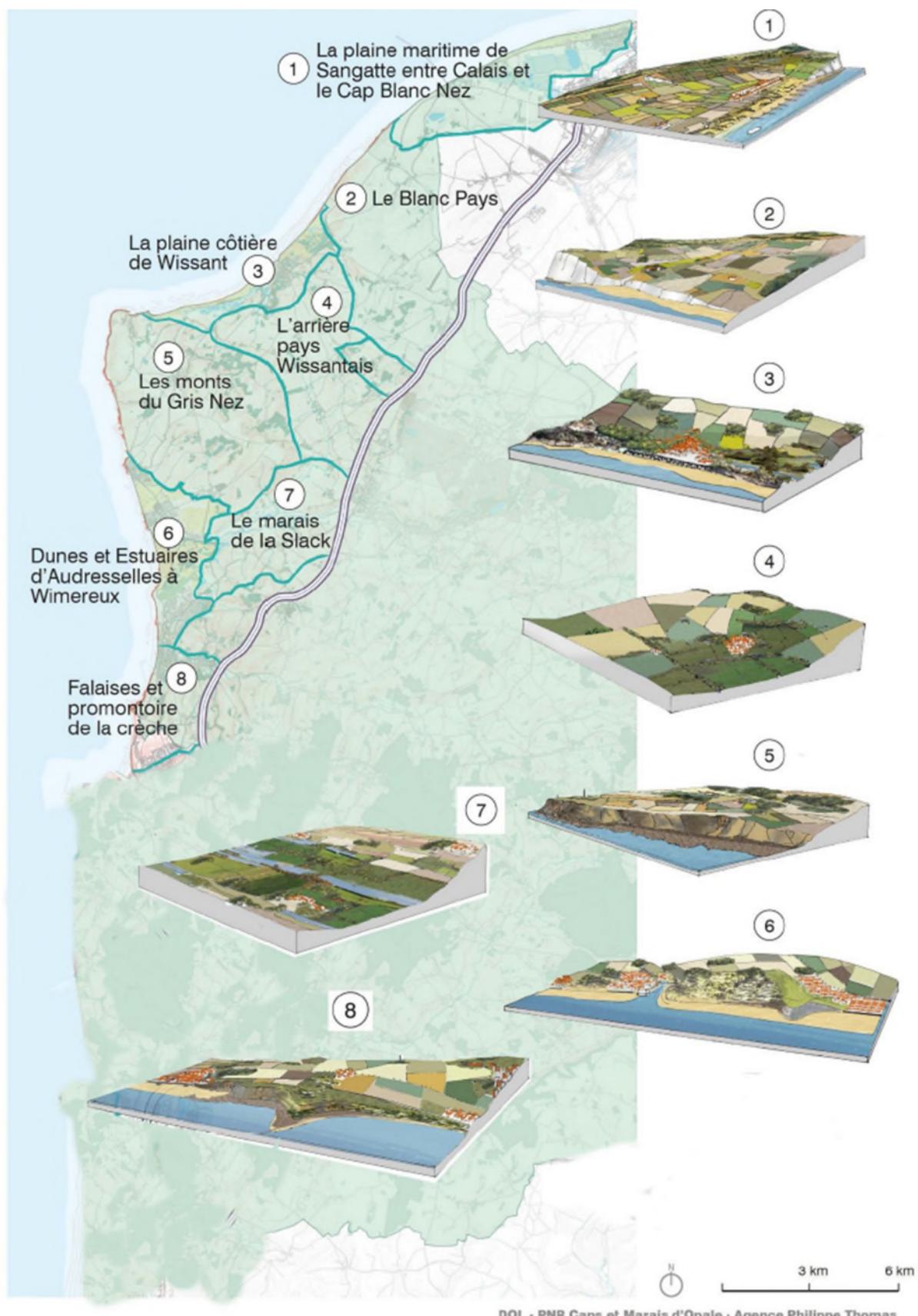


*Fort de la Crèche à Wimereux, un patrimoine militaire à valoriser (photo Ph.S octobre 2025)*

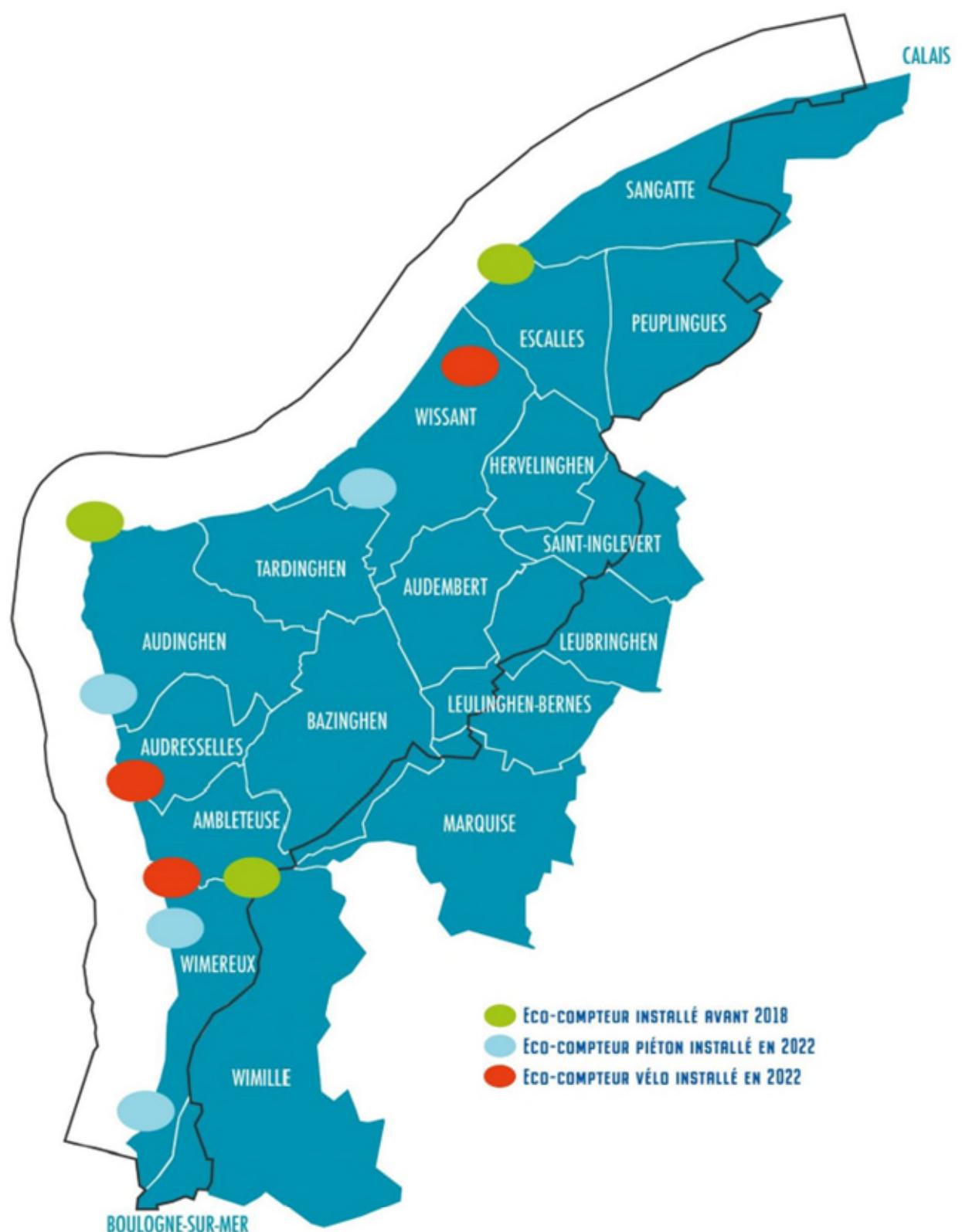


Pose de bacs à marée pour récupérer les déchets trouvés sur l'estran, ici à Wissant (photo Ph.S avril 2025)

## Annexe 5 : Les entités paysagères du Site des Deux-Caps



## Annexe 6 : La localisation des compteurs de fréquentation des visiteurs



## Annexe 7 : Recommandations issues du rapport n°011610-01 de M. CABRIT devant la CSSPP du 14/12/2017

- Renforcer la délimitation des espaces naturels remarquables dans les documents d'urbanisme ;
- Poursuivre la réflexion d'ensemble afin de généraliser le schéma d'accueil stratégique à l'ensemble du Grand Site actuel, voire à ses extensions futures éventuelles ;
- Poursuivre le travail de renforcement de la qualité paysagère, au niveau de la planification urbaine, des entrées de villages, et de l'insertion des fermes, constructions, lisières urbaines et campings ;
- Préciser les priorités des aménagements d'accueil du public, et utiliser une maîtrise d'œuvre à compétence paysage sur tous les projets ;
- Préciser le schéma des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire et le projet d'accueil sur le Cap Blanc-Nez ;
- Définir une politique touristique compatible avec la préservation du site en s'appuyant plus sur les ressources de l'arrière-pays ;
- Poursuivre et développer l'animation du GS par le Département, en favorisant l'écoute et l'expression de tous, et en organisant un pilotage sous-tendu par une réflexion stratégique commune et éclairé par un tableau de bord partagé permettant un suivi collectif de l'avancement du projet ;
- Faire mûrir un projet élargi aux communes de l'arrière-littoral ;
- Etudier le traitement des déplacements doit être étudié dans le cadre d'un schéma stratégique d'ensemble, intégrant les monts arrière-littoraux ;
- Réduire la pression sur le site classé et veiller à ne pas attirer une fréquentation supplémentaire ;
- Mettre en œuvre des projets liés aux schémas d'accueil locaux avec le recours systématique à un conseil ou à une maîtrise d'œuvre paysagère ;
- Préciser les engagements proposés et définir un programme d'actions opérationnelles ;
- Réunir ces instances régulièrement, et en ce qui concerne l'équipe-projet, au moins 8 à 10 fois par an ;
- Réunir et préciser les données relatives à la mise en œuvre du programme annoncé (échéancier des financements et moyens humains des différents acteurs et tableau de bord avec des indicateurs pertinents d'avancement des actions).

## Annexe 8 : Logotype utilisé par le Grand Site



Logotype utilisé par la Direction du Grand Site des Deux-Caps dans sa communication (source site Internet <https://www.lesdeuxcaps.fr/> décembre 2025)

## Annexe 9 : programme de la visite sur place du 13 au 15 octobre 2025

### Lundi 13 octobre 2025

#### **8h43 : Arrivée du membre de l'IGEDD à la gare de Calais-Fréthun**

#### **Vers 9h00/9h15 : « accueil-café » en mairie de Saint-Inglevert**

- Temps d'accueil, présentation de l'enjeu d'extension du périmètre, puis de l'entité paysagère du Mont de Couple (Francis BOUCLET, Vincent BASTIEN, François CHARLET)
- Gestion de la RNR du Mont de Couple par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, soutenue par une prise de parole de la Maire d'Audembert et des techniciens du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Questions/réponses
- Invitation des maires des communes concernées par l'extension vers le Mont de Couple : St-Inglevert, Audembert, Hervelinghen, Leulinghen-Bernes, Leubringhen, Président de la Communauté de communes de La terre des 2 caps, ainsi que Monsieur Marc SARPAUX (représentant du Conseil départemental du Pas-de-Calais au CA du Réseau des Grands Sites de France)

#### **Départ 10h15/10h30 pour se rendre sur le Mont de Couple**

Avec in fine, lecture du paysage autour de la table d'orientation où sur 360°, une description des entités paysagères est possible.

- Intervention Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale/Conseil départemental du Pas-de-Calais sur les aménagements et la perspective adoptée du schéma d'accueil du Mont de Couple.

#### **Vers 12h00, déplacement sur Wissant et repas avec les IGEDD, François CHARLET, Vincent BASTIEN, Marc SARPAUX, Francis BOUCLET, chez « Charlemagne ».**

#### **14h00, Wissant, digue nord (poste de secours) parking nord**

- Présentation du volet de mobilisation aux enjeux d'adaptation au changement climatique et en particulier, sur l'érosion du trait de côte avec Antoine DALONGEVILLE, technicien CCT2C en charge de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, Marc SARPAUX, VP de la Communauté de communes de La terre des 2 caps en charge de ce dossier, Francis BOUCLET (président de la Communauté de communes de La terre des 2 caps), les maires de Wissant et Tardinghen, Eden 62, le Conservatoire du Littoral, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la DDTM, CAUE62 via les techniciens mobilisés sur cette thématique.
- Temps d'observation et d'échange digue nord sur la vue de la Dune d'Amont
- Transfert à pied au sud de la digue, Dune d'Aval et observation et échange sur l'approche du site.
- Retour au parking digue nord

#### **Vers 15h15/15h30, transfert à Tardinghen, au Châtelet et présentation des actions en cours (EPF, démolition de chalets, recul de la SPPL et du GR120...)**

#### **Vers 16h30/16h45, transfert vers le Gris-Nez avant de rejoindre la Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen.**

- Présentation de l'aménagement d'accueil du Gris-Nez, gestion du site et perspectives du Schéma d'accueil local du Gris-Nez

#### **17h30, Maison du Site des Deux-Caps à Audinghen**

- Temps officiel d'accueil de la mission IGEDD
- Invitation des 18 maires des communes du nouveau périmètre du Grand Site de France Les Deux-Caps, des élus des trois intercommunalités, présidents et techniciens des partenaires de la démarche Grand Site de France (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Eden 62, Conservatoire du Littoral, Boulogne Développement Côte d'Opale, Pas-de-Calais Tourisme, CAUE62, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale, services de l'Etat, Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais).
- Temps de convivialité et d'échanges avec les acteurs de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps

## **Mardi 14 octobre**

### **Rendez-vous à 9h00 au Fort de la Crèche à Wimereux**

- Présentation du site et des enjeux d'aménagements du site : Conservatoire du Littoral et Eden 62
- Etat d'avancement de la procédure de classement du site de la Pointe de la Crèche par la DREAL
- Lecture du paysage et intervention du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur les projets soutenus en lien avec la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps
- Visite du Fort dont l'accueil du public est confié à l'association du Fort de la Crèche par le Conservatoire du Littoral.
- Invitation des maires de Wimereux, Wimille et Boulogne-sur-Mer ; élus départementaux ; président de l'association du Fort de la Crèche ; techniciens Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, services de l'Etat, Communauté d'agglomération du Boulonnais, Communauté de communes de La terre des 2 caps et Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers.

### **10h00/10h15, suite de la visite vers la Pointe de la Crèche**

- Intervention sur le rond-point de la RD 940/RD 96 sur la mise en œuvre du schéma balnéaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, en lien avec Boulogne Développement Côte d'Opale (au sud via le Gazelec et le moulin Wibert, au nord via la mobilité douce et l'entrée sud de Wimereux)
- Visite des aménagements du Conservatoire du Littoral soutenue en amont par l'AMO paysagère Grand Site de France sur la Pointe de la Crèche.

### **11h00/11h15, transfert sur l'aire d'accueil du Bon Air, au nord de Wimereux**

- Présentation par le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Maire de Wimereux de l'aménagement basé sur une nouvelle approche vis-à-vis des enjeux de gestion de l'eau et d'absence d'artificialisation.
- Déjeuner au Black-Spin – Golf de Wimereux pour les Inspecteurs Généraux de l'Environnement et du Développement Durable, le Maire de Wimereux et la Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

### **14h00, rendez-vous sur le parking du golf de Wimereux**

- Visite des Dunes de la Slack sur la base d'une découverte pédestre, priorisant la voie douce, support de la Vélomaritime pour rejoindre l'aménagement de la Pointe aux Oies : Intervention Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur le projet, GEOPARK-UNESCO, Intervention partagée Conservatoire du Littoral/Eden 62/Conseil départemental du Pas-de-Calais sur l'aménagement du site
- Poursuite de la visite via le GR120 pour rejoindre l'ex parking des Allemands renaturé en 2024.
- Traversée de la RD 940 pour proposer une lecture du paysage depuis le belvédère des Dunes de la Slack. : Intervention Conservatoire du Littoral/Eden 62/Etat sur l'impact de la crise migratoire sur le site

### **16h15/16h30, transfert à Audresselles**

- Présentation du Plan Local de l'Eau par le maire de la commune et les partenaires locaux (Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Communauté de communes de La terre des 2 caps).

## **Mercredi 15 octobre 2025**

### **- Rendez-vous à 9h00 sur le Mont d'Hubert au Blanc-Nez**

- Présentation du site et intervention d'Elise HENNEBICQUE, AMO paysagère mobilisée sur le Grand Site de France Les Deux-Caps et zoom sur le travail en cours sur le schéma d'accueil local du Blanc-Nez
- Intervention du CAUE62 (Laurence MORICE) sur la formation menée... réalisée fin 2024 et en projet de reconduction après les élections municipales de mars 2026.
- Lecture du paysage et présentation des aménagements réalisés
- Cette séquence sera conclue par une visite du site de la Dover Patrol repris dans les géosites du projet GEOPARK-UNESCO porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- Point de stationnement à « trancher », soit à la Dover Patrol avec aller-retour à pied sur les deux sites de visites... soit au Mont d'Hubert, puis un transfert sur le parking de la Dover Patrol
- Invitation et mobilisation des maires de Peuplingues, Escalles et Sangatte Blériot-Plage ; de la présidente et du VP de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers ; des techniciens du Conservatoire du Littoral, Eden 62, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Conseil départemental du Pas-de-Calais, CAUE62 et du cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE.

### **- RDV vers 11H/11H15 à la ferme de la famille COUSIN à Sangatte Blériot-Plage**

- Rencontre avec la profession agricole, l'association des paysans du Site des Caps (président Romain BOULET, VP Benoît COUSIN et président d'honneur Jacques DELATTRE), chambre d'agriculture (Thomas FROIDURE), Conservatoire du Littoral, Eden 62.

### **- Vers 12H15/12H30, pause déjeuner à Peuplingues (A la Tablée) : Inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Conservatoire du Littoral, Eden 62**

### **- 14H00 à la base Tom Souville à Sangatte Blériot-Plage,**

- DEBRIEFING : Questionnements et points d'approfondissement sollicités par l'Inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable
- Echanges sur le déroulement de la mission de l'inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable et échange en vue du passage en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages

### **- Transfert à la gare de Calais-Fréthun, soit pour la correspondance TGV vers Paris Gare du Nord de 17H16.**